



ASSOCIATION DES ÉTATS DE LA CARAÏBE

PLAN STRATÉGIQUE

GRANDE CARAÏBE 2035

**UN HORIZON PARTAGÉ : DE NOTRE MER COMMUNE
VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET UN BIEN-ÊTRE COLLECTIF**

MESSAGE DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Le Secrétariat de l'Association des États de la Caraïbe (AEC) a l'honneur de présenter le ***Plan stratégique : Grande Caraïbe 2035 – Un horizon partagé, de notre mer commune vers un développement durable et un bien-être collectif, ainsi que l'Analyse géopolitique : Grande Caraïbe 2035 – Naviguer dans les courants géopolitiques, prospective stratégique et implications pour les politiques de l'AEC.***

Ce plan stratégique est le résultat d'un processus intergouvernemental, participatif et méthodologiquement rigoureux, qui marque le début d'un nouveau cycle politique et institutionnel pour l'Association.

Tout au long de son élaboration, les priorités de nos États membres sont demeurées l'axe central d'un effort collectif visant à façonner une ambition commune. La Réunion de haut niveau « **Une décennie de changement : Construire l'avenir ensemble** » a constitué un moment sans précédent pour l'AEC et le point de départ de ces documents. Elle a réuni des experts de renommée mondiale, des universités de la région, les Nations Unies, l'équipe du Secrétariat et — surtout — nos Membres, réaffirmant la conviction que **l'avenir de la Grande Caraïbe doit se construire à travers la coopération, l'intégration et une volonté politique renouvelée.**

Dans un contexte mondial marqué par de profondes transformations, des crises qui se superposent et un ordre multilatéral fragmenté, la Grande Caraïbe court le risque d'être laissée pour compte. Notre région — diverse et stratégiquement située — constitue un pont naturel reliant l'Amérique latine, l'Amérique du Nord, l'Europe, l'Afrique, l'Asie et le Pacifique. Reconnaître cette valeur géopolitique représente à la fois une responsabilité et une opportunité pour renforcer la présence de la Caraïbe sur la scène internationale.

L'Analyse géopolitique offre une compréhension approfondie des facteurs structurels, des tendances émergentes et des défis stratégiques qui façonnent notre région. Cette base diagnostique a permis d'établir une feuille de route institutionnelle cohérente et tournée vers l'avenir.

Le **Plan stratégique à l'horizon 2035** traduit cette vision commune en objectifs concrets, en résultats prioritaires et en voies de mise en œuvre. Il imagine une AEC plus utile, plus visible et davantage alignée sur les besoins et les aspirations de ses Membres — capable de proposer des réponses intégrées aux défis communs et de renforcer le leadership de la Grande Caraïbe.

À ce moment charnière, nous devons concentrer nos efforts sur notre lien le plus fort : **la mer des Caraïbes**. Plus qu'un concept géographique, elle est le cœur vivant de notre identité. Sa préservation, sa durabilité et son utilisation équitable incarnent non seulement un impératif environnemental, mais aussi une vision politique fondée sur la coopération, la solidarité et un avenir commun.

Renforcer la pertinence de l'AEC n'est pas seulement une ambition institutionnelle ; **c'est notre responsabilité collective**. Cela implique de croire en une Grande Caraïbe qui embrasse sa diversité, agit avec unité et projette sa voix sur la scène mondiale. Renforcer l'AEC, c'est garantir que notre région puisse façonner son avenir et contribuer de manière significative au bien-être mondial et au développement durable.

Le Secrétariat de l'AEC exprime sa profonde gratitude à l'ensemble des États membres, Membres associés, Observateurs et partenaires stratégiques qui ont contribué à cet effort par leur participation, leur expertise et leur engagement. Animés par la même volonté collective qui a guidé ce processus, nous sommes convaincus que nous avancerons vers la mise en œuvre de ce Plan, transformant cette feuille de route commune en **résultats tangibles pour le bien-être des peuples de la Grande Caraïbe**.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'N' and 'E' followed by a long, sweeping horizontal line that curves upwards at the end.

H.E. Noemí Espinoza Madrid
Secretary-General

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	3
1.1 Introduction	6
1.2 Processus participatif de planification stratégique.....	7
1.3 Contexte	7
1.4: Analyse des implications politiques pour l’AEC.....	12
2. STRATEGIC DIRECTION	15
2.1 Mandate, Vision and Mission.....	15
2.2 Principes directeurs.....	16
2.3 Priorités stratégiques et justification	17
Priorité stratégique 1 : Préservation et conservation de la mer des Caraïbes	17
Priorité stratégique 2 : Commerce et relations économiques extérieures.....	18
Priorité stratégique 3 : Réduction des risques	19
Priorité stratégique 4 : Transport et connectivité	20
Priorité stratégique 5 : Tourisme durable, culture et patrimoine.....	21
3. THÉORIE DU CHANGEMENT	22
4. RÉSULTATS ET INTERVENTIONS.....	23
4.1 Cinq résultats intégrés	23
4.2 Résultats et interventions.....	23
Résultat 1 : Préservation et conservation de la mer des Caraïbes.....	23
Résultat 2 : Commerce et relations économiques extérieures	28
Résultat 3 : Réduction des risques avec une approche de justice climatique	32
Résultat 4 : Transport et Connectivité.....	37
Résultat 5 : Tourisme durable, culture et patrimoine.....	41
5. ENGAGEMENTS ET APPROCHES TRANSVERSAUX.....	45
5.1 Les personnes et la planète au cœur du développement durable	45
5.2 Égalité de Genre et Autonomisation des Jeunes.....	47
5.3 Paix, stabilité et sécurité dans la Grande Caraïbe	49
6. ACCÉLÉRATEURS	50
6.1 Partenariats stratégiques.....	50
6.2 Financement innovant.....	52
6.3 Plaidoyer et communication.....	53
6.4 Données et connaissances	54
7. LEVIERS	55

7.1 Capacités humaines	55
7.2 Systèmes et processus	56
7.3 Technologie	57
7.4 Mobilisation des ressources et pérennité financière.....	58
<i>8. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE</i>	<i>59</i>
8.1 Plans de mise en œuvre	59
8.2 Suivi, évaluation et apprentissage	60
8.3 Modes d'engagement	61
8.4 Approche stratégique pour le renouveau institutionnel	61

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'Association des États de la Caraïbe (AEC) promeut la consultation, la coopération et l'action concertée afin de faire progresser un développement durable et inclusif dans l'ensemble de la Grande Caraïbe.

Les États membres de l'AEC partagent des aspirations communes en matière de développement durable, de résilience et d'intégration régionale. Toutefois, ils continuent de faire face à des défis interconnectés — notamment une forte exposition aux risques climatiques, des inégalités structurelles et l'élargissement des disparités sociales — qui freinent les avancées vers un développement inclusif et durable. L'affaiblissement de la mondialisation, l'érosion du multilatéralisme et l'intensification de la compétition géopolitique ont perturbé le commerce, l'investissement et la gouvernance mondiale.

Pour la Grande Caraïbe — caractérisée par un mélange d'États insulaires en développement et de grandes économies continentales interconnectées — ces mutations ont de profondes implications sur le commerce, le transport et les relations économiques extérieures, aggravant des défis structurels et vulnérabilités déjà existants dans la région.

Dans le même temps, la Grande Caraïbe possède un immense potentiel de croissance durable et inclusive. L'économie bleue de la région — fondée sur la mer des Caraïbes, ses côtes et ses ressources marines — offre des opportunités pour diversifier la production, créer des emplois verts et décents, et renforcer la résilience face aux chocs externes.

Le tourisme marin et côtier, les pêches, les énergies marines renouvelables, le transport maritime durable et la restauration des écosystèmes peuvent créer ensemble de la valeur, tout en préservant le capital naturel. Le tourisme durable, la culture et le patrimoine constituent également des voies essentielles pour renforcer l'identité locale, la cohésion sociale et le renouveau économique. Des investissements stratégiques dans ces secteurs — guidés par l'équité et la protection de l'environnement — sont indispensables pour favoriser un développement inclusif et durable dans la région.

Dans ce contexte complexe, l'AEC est particulièrement bien placée pour réunir ses divers États membres et partenaires autour de solutions concrètes visant à préserver l'autonomie régionale, l'intégrité environnementale et le développement durable. Sa capacité à promouvoir l'unité et la résilience — face aux menaces climatiques et à la volatilité géopolitique — en fait une plateforme essentielle pour l'intégration régionale et l'action collective.

Le Plan stratégique à l'horizon 2035 revitalise l'AEC pour une nouvelle ère, en affinant sa vision et sa mission organisationnelles tout en renforçant sa cohérence, son efficacité et son impact.

Ancré dans les principes de consultation, de coopération et d'action concertée, il renforce la capacité de l'Association à répondre efficacement aux dynamiques régionales et mondiales en évolution, en transformant cette vision en résultats mesurables.

Élaboré dans le cadre d'un processus de planification rigoureux et participatif, le **Plan offre un cadre intégré, synergique et tourné vers l'avenir**, à travers lequel l'AEC abordera **cinq Priorités stratégiques interconnectées** :

- **Préservation et conservation de la mer des Caraïbes** — protéger les écosystèmes marins, réduire la pollution et promouvoir l'utilisation durable des ressources.
- **Commerce et relations économiques extérieures** — renforcer le commerce intra-régional et international, diversifier les exportations et moderniser les systèmes d'investissement afin d'élargir l'accès aux marchés et d'accroître la compétitivité mondiale.
- **Réduction des risques avec une approche de justice climatique** — développer des systèmes équitables de réduction des risques de catastrophe, fondés sur une gouvernance participative et la gestion responsable des risques..
- **Transport et connectivité** — moderniser et intégrer les réseaux de transport et les infrastructures numériques afin d'améliorer l'efficacité, la résilience et la connectivité.
- **Tourisme durable** – promouvoir des pratiques responsables pour le développement d'un tourisme régénérateur qui protège l'environnement, préserve le patrimoine culturel et renforce l'autonomie des communautés en vue d'une croissance inclusive.

Le Plan définit **des résultats clairs à atteindre d'ici 2035**, soutenus par des interventions **ciblées, trois approches transversales** et **quatre accélérateurs essentiels**.

Le Plan décrit également comment l'AEC renforcera sa cohérence institutionnelle afin de devenir plus stratégique, plus adaptable et plus responsable — en garantissant que les capacités nécessaires soient en place pour produire des résultats mesurables et un impact durable.

La mise en œuvre se déroulera à travers deux Plans de mise en œuvre successifs de cinq ans, guidés par un cadre de résultats et de ressources, ainsi qu'un processus dynamique de

suivi et d'apprentissage. Cela permettra une adaptation continue aux réalités régionales et aux besoins politiques en évolution.

Le Plan stratégique de l'AEC à l'horizon 2035 positionne l'Organisation comme un mécanisme régional de confiance — capable de faire progresser l'action climatique, le développement durable et l'équité sociale dans l'ensemble de la Grande Caraïbe. Il constitue un appel à l'unité, à l'innovation et à la coopération afin de garantir un avenir résilient et inclusif pour les générations présentes et futures.

Fondé sur cinq priorités interdépendantes — la mer des Caraïbes, le commerce et l'économie, la justice climatique, le transport et la connectivité, ainsi que le tourisme et le patrimoine — le Plan offre l'architecture à travers laquelle l'AEC produira un impact collectif. Son adoption marque une étape décisive vers une Grande Caraïbe plus unie, plus résiliente et plus durable.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1 Introduction

1. Le 24 juillet 1994, la Convention portant création de l'Association des États de la Caraïbe (AEC) a été signée à Carthagène des Indes, en Colombie, donnant naissance à une organisation régionale dédiée à la consultation, à la coopération et à l'action concertée entre les peuples et les gouvernements de la Grande Caraïbe.

2. Depuis lors, l'AEC s'est imposée comme la principale plateforme de dialogue politique, de coopération et de coordination entre ses États membres, Membres associés et Observateurs — œuvrant à faire progresser le développement durable, le commerce, le transport et la protection de la mer des Caraïbes en tant que patrimoine commun de ses peuples. Au cours des trois dernières décennies, elle est restée un pont unique entre les nations et territoires insulaires et continentaux de la Grande Caraïbe.

3. Aujourd'hui, la région fait face à un paysage beaucoup plus complexe — marqué par le changement climatique, l'incertitude géopolitique, les inégalités sociales et une transformation technologique rapide. Dans ce contexte, les États membres ont reconnu la nécessité d'une AEC plus résiliente, inclusive et préparée pour l'avenir — capable de s'adapter aux nouveaux défis tout en préservant les principes d'unité et de coopération. Les Déclarations d'Antigua (2023) et de Montería (2025) appellent à la revitalisation, au renforcement et à la modernisation de l'AEC afin de mieux servir ses États membres et ses peuples.

4. Le Plan stratégique à l’horizon 2035 renouvelle et renforce l’AEC pour une nouvelle ère— en réorientant ses priorités, en modernisant ses capacités et en consolidant sa vision et sa mission organisationnelles afin de renforcer la cohérence, l’efficacité et l’impact.

5. Élaboré à travers un processus participatif, le Plan offre un cadre intégré et tourné vers l’avenir grâce auquel l’AEC abordera cinq Priorités stratégiques interconnectées: la préservation et la conservation de la mer des Caraïbes; le commerce et les relations économiques extérieures; la réduction des risques selon une approche de justice climatique; le transport et la connectivité; ainsi que le tourisme durable, la culture et le patrimoine. Les Résultats et Interventions correspondants sont complétés par des approches transversales et des accélérateurs qui sont essentiels à la réalisation de l’ensemble des objectifs.

6. Le Plan décrit également comment l’AEC renforcera sa cohérence institutionnelle afin de devenir plus stratégique, plus adaptable et plus responsable — en veillant à ce que le Secrétariat dispose des capacités et des systèmes nécessaires pour produire des résultats mesurables et un impact durable.

7. Au cœur de chaque aspect de ce Plan stratégique se trouve la conviction que le développement de la Grande Caraïbe doit être centré sur les populations, en promouvant un modèle inclusif et équitable axé sur le bien-être de ses peuples. Le Plan positionne l’AEC comme un mécanisme régional de confiance, capable de faire progresser le développement durable, l’action climatique et l’équité sociale dans l’ensemble de la Grande Caraïbe.

1.2 Processus participatif de planification stratégique

8. Le Plan stratégique repose sur un processus inclusif et itératif de consultation, mené par le Secrétariat de l’AEC sous la direction de ses États membres et de ses Membres associés. Il reflète également la participation significative du personnel de l’AEC, dont l’engagement a garanti l’appropriation institutionnelle et la cohérence tout au long du processus. Le Plan s’appuie en outre sur les analyses d’experts techniques, d’institutions partenaires ainsi que d’organisations régionales et internationales, dont les contributions ont enrichi le processus grâce à des perspectives, des données, des preuves et une expérience institutionnelle précieuses.

9. Ce processus collaboratif garantit que le Plan stratégique reflète la diversité des voix, des priorités et des réalités régionales qui caractérisent la Grande Caraïbe. Il assure également que les cinq Résultats stratégiques intègrent les priorités et engagements approuvés au sein d'un cadre cohérent, synergique et tourné vers l'avenir — aligné sur l'évolution des besoins de la région et permettant à l'AEC d'agir avec une clarté, un objectif et un sens d'appropriation collective renouvelés.

1.3 Contexte

10. La Grande Caraïbe englobe les Caraïbes insulaires, l'Amérique centrale, le Mexique, la Colombie, le Venezuela, le Suriname et le Guyana — une vaste région interconnectée, à la fois maritime et continentale. Ensemble, ces nations partagent un patrimoine commun: la mer des Caraïbes, qui couvre environ 4,3 millions de km² et soutient le commerce, la biodiversité et les moyens de subsistance au-delà des frontières. Composée de 25 États membres et 10 Membres associés, et habitée par des populations d'ascendance autochtone, africaine, asiatique et européenne, la région se distingue par une diversité géographique, culturelle, économique et environnementale remarquable.

11. Les États membres de l'Association des États de la Caraïbe partagent des aspirations communes en matière de développement durable, de résilience et d'intégration régionale. Ils font également face à des défis interconnectés — notamment une forte exposition aux risques climatiques, des inégalités structurelles et l'aggravation des disparités sociales — qui continuent d'entraver les progrès vers un développement durable et inclusif.

12. Le contexte international actuel — marqué par l'affaiblissement de la mondialisation, l'érosion du multilatéralisme et l'intensification de la concurrence géopolitique — a perturbé le commerce, l'investissement et le système de gouvernance mondiale. Les pays en développement font face à des niveaux record du service de la dette ainsi qu'à une contraction des volumes du commerce mondial.

13. Les tensions commerciales mondiales — y compris le recours accru aux sanctions, aux droits de douane et aux contrôles à l'exportation comme instruments de politique économique — ont encore accentué la volatilité pour les économies ouvertes et interconnectées de la Grande Caraïbe. Pour une région caractérisée par la coexistence d'États insulaires en développement (PEID) et d'économies continentales, ces évolutions ont de profondes implications pour la croissance économique, le transport et les relations économiques extérieures.

14. Ces dynamiques mondiales exacerbent les défis structurels et les vulnérabilités de longue date dans la région. Dans une grande partie des Caraïbes insulaires et des zones côtières, on estime qu'une personne sur trois vit encore sous les seuils nationaux de pauvreté, et les inégalités de revenus demeurent parmi les plus élevées au monde. La dette publique moyenne dans la région reste proche de 70 % du PIB, tandis que l'informalité touche plus de la moitié de la main-d'œuvre, limitant l'espace budgétaire et la productivité. La faible diversification, l'endettement élevé et les marges budgétaires étroites restreignent les investissements publics dans les infrastructures, l'éducation et la protection sociale.

15. Les défis liés à la sécurité alimentaire et à la dépendance vis-à-vis des importations persistent dans de nombreuses parties de la région, certains pays tirant entre 80 % et 90 % de leur consommation totale des importations. La dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles importés restreint encore davantage la marge de manœuvre budgétaire et la viabilité, malgré le potentiel abondant de la région en matière d'énergie solaire, éolienne, géothermique et marine.

16. Située dans le bassin atlantique, la Caraïbe est particulièrement vulnérable aux menaces climatiques. La forte exposition de la région à l'élévation du niveau de la mer et aux phénomènes météorologiques extrêmes — ouragans, sécheresses et inondations — affecte les moyens de subsistance côtiers, les systèmes hydriques, les infrastructures et la sécurité alimentaire.

17. Au cours des deux dernières décennies, les catastrophes liées au climat ont causé des pertes dépassant 100 milliards de dollars, tandis que l'intensité des ouragans a augmenté de près de 25 %. L'élévation du niveau de la mer, le blanchissement des coraux, les sécheresses et la prolifération des sargasses menacent les moyens de subsistance et les écosystèmes. Les pertes annuelles moyennes dues aux catastrophes naturelles sont estimées à 2 à 3 % du PIB dans les petites économies insulaires et côtières, tandis que, dans certains États insulaires en développement (PEID), les impacts des événements climatiques majeurs ont entraîné des pertes économiques nettement plus élevées et, dans certains cas, une croissance négative du PIB, aggravant les vulnérabilités existantes. Les chocs liés au climat affectent de manière disproportionnée les personnes présentant des vulnérabilités intersectionnelles. Ces réalités soulignent l'urgence de la justice climatique et de la responsabilité différenciée pour protéger la mer des Caraïbes et ses populations.

18. Les inégalités persistantes entre les genres continuent de limiter le plein potentiel de développement de la Grande Caraïbe. Les femmes sont touchées de manière

disproportionnée par la pauvreté, le chômage, l’informalité, les responsabilités non rémunérées de soins, ainsi que par les violences basées sur le genre. Elles font également face à des obstacles persistants dans l’accès aux systèmes financiers, aux technologies numériques et aux espaces de prise de décision.

19. Les risques climatiques et l’aggravation des disparités sociales affectent directement la vie, la santé et les opportunités économiques des femmes et des filles. Les discriminations intersectionnelles exacerbent encore ces défis. Les personnes d’ascendance africaine, les peuples autochtones, les femmes et les filles migrantes, les personnes en situation de handicap et celles vivant dans la pauvreté sont confrontées à des formes multiples et superposées d’exclusion qui renforcent la vulnérabilité dans tous les secteurs. Répondre à ces inégalités imbriquées par des politiques sensibles au genre, inclusives et fondées sur les droits demeure au cœur de l’engagement de l’AEC à ne laisser personne de côté et à garantir une reprise et une résilience équitables.

20. La mobilité humaine dans la Grande Caraïbe est influencée par des facteurs socio-économiques, environnementaux et politiques complexes, englobant à la fois des dynamiques historiques et contemporaines telles que la migration de travail, les mouvements intrarégionaux et les déplacements liés au changement climatique et aux conflits. Si les envois de fonds soutiennent de nombreux ménages dans la région, la montée de la xénophobie et les pressions migratoires dans certains pays de destination continuent de mettre à l’épreuve la cohésion sociale et la dignité humaine.

21. La région connaît une transition démographique marquée par une baisse de la fécondité et un vieillissement de la population. D’ici 2050, l’âge médian de la population atteindra 40 ans. Cette transition doit être prise en compte dans les différents secteurs du développement, en particulier en ce qui concerne la protection sociale, la santé, ainsi que la réalisation du droit à un travail décent et à la sécurité économique pour toutes les générations.

22. La transformation technologique rapide redéfinit également les économies et les sociétés. Cependant, l’accès inéquitable aux infrastructures numériques, aux systèmes d’innovation et aux capacités de cybersécurité risque d’accentuer les fractures existantes et de créer de nouvelles dépendances. Renforcer la coopération régionale en matière de connectivité numérique, de cybersécurité et de compétences digitales sera essentiel pour garantir une participation inclusive aux économies numérique et verte de demain, contribuant ainsi à réduire les inégalités actuelles et à prévenir l’élargissement des écarts sociaux et économiques.

23. La faiblesse des capacités institutionnelles en matière de collecte, d'analyse et d'intégration des données — combinée à des infrastructures numériques fragmentées — contribue à un « écart de résultats » entre l'intention des politiques et les résultats concrets. La région est confrontée à des lacunes persistantes dans la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation de données fiables, actualisées et ventilées, y compris des données qui ne sont pas toujours adaptées aux besoins de l'élaboration des politiques et de la prise de décision. Ces limitations entravent la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques publiques efficaces, et limitent la capacité de la région à suivre les progrès, comparer les résultats et répondre aux défis émergents. Il est nécessaire d'investir davantage dans les systèmes statistiques nationaux, axé sur les questions maritimes et les avancées en matière de recherche scientifique, de développement technologique et d'innovation, les observatoires régionaux, les établissements d'enseignement supérieur et les pôles de connaissance fondés sur l'innovation, capables d'intégrer des données environnementales, économiques et sociales.

24. Dans le même temps, la Grande Caraïbe possède un immense potentiel de croissance durable et inclusive. L'économie bleue de la région — fondée sur la mer des Caraïbes, ses côtes et ses ressources marines — offre des opportunités pour diversifier la production, créer des emplois verts et renforcer la résilience face aux chocs externes. Le tourisme marin et côtier, les pêches, les énergies marines renouvelables, le transport maritime durable et la restauration des écosystèmes peuvent collectivement générer de nouvelles valeurs tout en préservant le capital naturel.

25. Au-delà de l'économie bleue, le tourisme durable, la culture et le patrimoine demeurent des piliers essentiels de la croissance inclusive, offrant des voies pour diversifier les revenus, renforcer l'identité locale et créer des emplois tout en préservant les ressources naturelles et culturelles. Dans ce contexte, la dynamique économie orange de la région — comprenant les industries créatives et culturelles telles que la musique, le design, le cinéma et les arts — joue un rôle de plus en plus important en tant que moteur d'innovation, d'opportunités pour les jeunes et de dynamisme économique dans l'ensemble de la Grande Caraïbe. La poursuite de la reprise et de la transformation de ces secteurs, guidée par des principes de durabilité, sera déterminante pour le renouveau économique de la région.

26. À mesure que les océans réapparaissent comme des frontières stratégiques, l'importance géopolitique et économique de la mer des Caraïbes s'intensifie — soulignant

la nécessité de la préserver en tant que Zone de paix¹, de connectivité et de bien-être collectif. La protection et la gouvernance durable de cet espace maritime constituent des impératifs à la fois environnementaux et stratégiques pour la stabilité et le développement futur de la région.

27. Dans ce contexte, les discussions en cours au sein des forums internationaux et multilatéraux sur la réforme de l'architecture du financement climatique ont mis en évidence l'urgence de disposer de financements plus accessibles, abordables et prévisibles pour les régions vulnérables au climat. Ces discussions soulignent les obstacles systémiques auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement et les nations côtières — renforçant ainsi l'importance de la coopération régionale et d'un plaidoyer collectif renforcé à travers la Grande Caraïbe.

28. Au milieu de ces tensions mondiales, l'AEC offre une plateforme neutre et orientée vers l'action, capable de rapprocher les positions et de promouvoir une coopération pragmatique en faveur de l'action collective. À ce titre, l'Association des États de la Caraïbe est particulièrement bien placée pour jouer un rôle stabilisateur au sein de la Grande Caraïbe — en tirant parti de la proximité géographique, des patrimoines communs, des intérêts partagés et d'un héritage d'action concertée pour renforcer la résilience et l'unité. Face à l'intensification des menaces environnementales et à la montée des pressions géopolitiques, sa capacité à réunir des États membres divers autour de solutions concrètes sera essentielle pour préserver l'autonomie régionale, l'intégrité environnementale et le développement durable.

1.4: Analyse des implications politiques pour l'AEC

29. Le Plan stratégique à l'horizon 2035 a bénéficié d'une analyse dynamique et prospective des défis et opportunités auxquels l'AEC est confrontée dans un paysage géopolitique en rapide évolution. Intitulée *La Grande Caraïbe 2025–2035 : Naviguer dans les courants géopolitiques croisés*, cette analyse présente les perspectives stratégiques et les implications politiques suivantes pour l'AEC:

¹ La République de Trinité-et-Tobago inscrit sa réserve concernant l'utilisation du terme « Zone de Paix », reconnaissant qu'il existe des perspectives divergentes parmi les États membres de l'AEC quant à la caractérisation de la région dans le contexte international actuel.

Défis et opportunités clés

L'AEC devra naviguer dans un paysage géopolitique complexe et en pleine mutation, alors que le système international entre dans une nouvelle ère d'incertitude, de risques accrus et de fragmentation. La prochaine décennie présentera à la fois des défis stratégiques et de nouvelles opportunités.

- a) La contraction du financement mondial du développement constitue une contrainte majeure pour la Grande Caraïbe. Le recentrage de l'attention politique et financière pourrait compromettre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030.
- b) Le scepticisme croissant à l'égard du multilatéralisme et le retrait de certains acteurs clés des efforts de construction institutionnelle collective entravent l'action coordonnée face aux menaces transnationales, allant du changement climatique et des trafics aux évolutions soudaines des dynamiques migratoires.
- c) Le paysage géopolitique en évolution offre des opportunités de repenser la coopération régionale. Les approches fragmentées sont insuffisantes pour faire face à des défis systémiques et partagés tels que le changement climatique et la prolifération des sargasses. L'AEC est bien placée pour offrir une plateforme neutre et inclusive permettant le partage de données, l'action coordonnée, la programmation conjointe et la mobilisation de ressources partagées.
- d) À mesure que les menaces liées au climat s'intensifient, y compris celles d'origine marine et terrestre (qu'elles soient naturelles ou anthropiques), la demande pour des initiatives ciblées, évolutives et pilotées au niveau régional fondé sur des données scientifiques pour la prise de décision ne cesse de croître. La Grande Caraïbe doit jouer un rôle proactif dans l'élaboration des solutions dont elle a besoin — en définissant ses priorités, en orientant les approches et en coordonnant l'action régionale — tout en mobilisant de manière stratégique le financement international, les partenariats et l'expertise technique afin de soutenir la mise en œuvre de son propre agenda climatique et de résilience. Dans ce contexte, l'AEC est bien placée pour servir de plateforme de concertation et de mécanisme intégrateur afin de faciliter et de promouvoir des solutions portées par la région.

Recommandations

La pertinence de l'AEC et de sa mission est plus impérative que jamais. Pour répondre aux exigences de cette époque, l'AEC doit renforcer sa capacité institutionnelle et opérationnelle et se positionner comme un facilitateur, un coordinateur et un intégrateur de solutions régionales axées sur les résultats. Sa capacité à catalyser des résultats collectifs — grâce à des plateformes de partenariats, à la cohérence des politiques et à une mise en œuvre coordonnée — définira son leadership et sa valeur régionale dans les années à venir.

- a) Il est essentiel de poursuivre de nouvelles sources de financement, y compris des options alternatives. La Grande Caraïbe dispose aujourd'hui d'une opportunité pour se positionner comme un partenaire stratégique de la transformation mondiale. Avec le bon récit et la bonne approche, le leadership de l'AEC peut inviter de nouveaux bailleurs à investir dans des projets à fort impact reflétant des valeurs partagées et des bénéfices mutuels — en particulier dans des domaines tels que les énergies renouvelables, le tourisme durable, les infrastructures maritimes et l'adaptation au changement climatique.
- b) La montée mondiale des investissements environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) crée des incitations pour l'engagement des fondations philanthropiques et du secteur privé dans le développement durable. L'AEC doit se positionner comme un intermédiaire entre les priorités régionales et les capitaux alignés sur les critères ESG, dans des secteurs tels que les énergies propres, l'adaptation climatique et l'économie bleue. Les partenariats public-privé (PPP) et les modèles de financement mixte peuvent constituer des outils puissants pour réduire les risques d'investissement et mobiliser des capitaux privés au bénéfice de la région.
- c) L'AEC doit se positionner comme un partenaire crédible pour ces acteurs en renforçant son portefeuille de projets et en améliorant ses mécanismes de mobilisation de ressources. Le développement de relations diplomatiques et opérationnelles fondées sur les projets peut ouvrir de nouveaux flux de financement.
- d) L'adoption de solutions de financement innovantes sera essentielle. L'AEC peut contribuer à mobiliser des capitaux en faveur du développement durable dans des domaines politiques clés, tels que les obligations de résilience climatique, les

échanges dette-nature ou dette-climat, les crédits carbone et les mécanismes d'assurance contre les risques et la résilience.

- e) Les partenariats techniques avec les grandes agences de coopération internationale et les ONG constituent un moyen concret de renforcer la conception des projets, l'échange de connaissances et les capacités de mise en œuvre. Nombre de ces acteurs s'orientent vers des programmes de long terme fondés sur des partenariats dans des régions confrontées à des vulnérabilités climatiques et sociales. La collaboration apporte une expertise et une innovation essentielles au-delà des capacités internes. En formalisant des alliances stratégiques et en renforçant les Groupes de travail techniques (GTT), l'AEC peut accroître l'impact des initiatives régionales tout en maintenant l'appropriation, l'alignement national et une forte orientation vers la mise en œuvre.
- f) Par ailleurs, l'AEC devrait renforcer la collaboration directe avec un éventail plus large de parties prenantes — notamment les ministères de l'Économie et les ministères techniques liés aux priorités de l'Association. Les projets fondés sur la demande nécessitent une collecte de données agile auprès des bénéficiaires. L'alignement stratégique avec les plans nationaux de développement et l'Agenda 2030 sera déterminant pour attirer des soutiens et renforcer la légitimité.
- g) Le Secrétariat de l'AEC doit attirer et retenir les meilleurs talents possibles. Une équipe diversifiée et hautement qualifiée renforce la compréhension des priorités nationales et des dynamiques régionales.
- h) Les mesures coercitives unilatérales visant certains Membres continuent de générer des impacts économiques et sociaux plus larges. Bien qu'elles soient dirigées contre des États spécifiques, leurs effets s'étendent à l'ensemble de la région, influençant les dynamiques de coopération et limitant la capacité des Membres concernés à participer pleinement aux initiatives collectives. Reconnaître ces implications plus larges est essentiel pour faire progresser le dialogue, renforcer la solidarité et soutenir des réponses coordonnées dans un cadre multilatéral.

2. STRATEGIC DIRECTION

2.1 Mandate, Vision and Mission

Mandat

30. Le mandat de l'Association des États de la Caraïbe — tel qu'inscrit dans sa Convention fondatrice de 1994 — est « ***de promouvoir la consultation, la coopération et l'action concertée*** » entre ses États membres et ses Membres associés, conformément à l'Article III (Nature, buts et fonctions) de la Convention établissant l'Association des États de la Caraïbe. L'AEC sert de plateforme unificatrice pour le dialogue et la collaboration régionale, réunissant des États et territoires insulaires et continentaux afin de relever des défis communs et de faire progresser des solutions collectives dans les domaines de la préservation de la mer des Caraïbes, du commerce et de l'intégration économique, du transport, du tourisme durable et de la réduction des risques de catastrophe. En tirant parti de la proximité géographique de la région, de ses liens historiques et de ses aspirations communes, l'AEC renforce l'unité régionale, améliore la résilience et accroît la compétitivité collective — posant les bases d'une Grande Caraïbe durable, inclusive et interconnectée à l'horizon 2035.

Vision

31. Une Grande Caraïbe uni, durable et résilient, renforcé par des liens solides entre les pays qui le composent, protégeant notre mer partagée, autonomisant ses populations dans un environnement de paix, valorisant ses communautés et tirant parti des défis mondiaux pour parvenir à un développement inclusif et solidaire.

Mission

32. L'Association des États de la Caraïbe (AEC), par la consultation, la coopération et l'action concertée, favorise une intégration efficace et efficiente entre ses États membres et territoires. Elle s'appuie sur la sagesse collective et les capacités uniques de la Grande Caraïbe pour façonner des solutions audacieuses et transformatrices en faveur du développement durable — renforçant les communautés, protégeant notre mer partagée et construisant un avenir de bien-être pour les populations et pour la planète.

2.2 Principes directeurs

33. Le travail de l'Association des États de la Caraïbe est guidé par trois principes fondamentaux — la consultation, la coopération et l'action concertée. Ancrés dans le mandat fondateur de l'organisation, ces principes constituent le cœur stratégique de la manière dont l'AEC interagit, fonctionne et produit des résultats. L'AEC interagit par la consultation et le dialogue, fonctionne par la coopération et le partenariat, et obtient des résultats grâce à l'action concertée. Ensemble, ces principes sont essentiels pour faire progresser l'unité, la résilience et le développement durable dans toute la Grande Caraïbe, et pour renforcer la voix collective de la région dans les instances internationales.

34. Le travail de l'AEC s'appuie également sur un ensemble de principes fondamentaux — humains, sociaux, environnementaux et de gouvernance — qui guident toutes les dimensions du Plan stratégique : *les droits humains et la dignité ; l'unité dans la diversité et l'interculturalité ; la solidarité et la responsabilité commune mais différenciée ; l'autodétermination, la souveraineté et la neutralité ; la justice sociale et l'égalité ; la résilience climatique et la durabilité ; ainsi que la transparence et la reddition de comptes.*

35. Ces principes sont intégrés dans l'ensemble du Plan stratégique et sont essentiels pour garantir que le modèle de développement de la Grande Caraïbe demeure centré sur les populations, inclusif, durable et équitable. Ils se reflètent dans toutes les dimensions du Plan et sont principalement mis en œuvre à travers les approches transversales qui sous-tendent chaque résultat et chaque intervention.

2.3 Priorités stratégiques et justification

36. Les cinq Priorités stratégiques (PS) interconnectées de l'AEC répondent aux principaux défis écologiques, économiques et sociaux auxquels sont confrontés les États membres. Ensemble, elles forment une voie cohérente pour l'action collective, renforçant la résilience, favorisant le développement durable et faisant progresser la vision commune d'une Grande Caraïbe unie, fondée sur la dignité humaine, le bien-être et la durabilité.

- Préservation et conservation de la mer des Caraïbes
- Commerce et relations économiques extérieures
- Réduction des risques selon une approche de justice climatique
- Transport et connectivité
- Tourisme durable, culture et patrimoine

Priorité stratégique 1 : Préservation et conservation de la mer des Caraïbes

37. La mer des Caraïbes est le bien commun le plus essentiel de la Grande Caraïbe — un trésor écologique, un moteur économique et un élément unificateur pour les peuples, les cultures et les identités de la région. Elle soutient la biodiversité, contribue à la sécurité alimentaire, assure des moyens de subsistance, alimente le tourisme et le commerce, et représente le patrimoine partagé des générations présentes et futures. Au-delà de son importance régionale, la mer des Caraïbes est également un atout mondial — un régulateur du climat de la planète, un réservoir de biodiversité et un espace crucial pour la connectivité maritime internationale. Elle fournit des services écosystémiques irremplaçables, notamment le stockage du carbone, la protection des côtes et des ressources génétiques marines.

38. Pourtant, elle demeure l'un des grands écosystèmes marins les plus fragiles et les plus menacés au monde. L'élévation du niveau de la mer, l'acidification des océans, l'intensification des ouragans, les échouages de sargasses, la pollution plastique et les déchets dangereux, ainsi que la destruction des habitats, menacent à la fois les écosystèmes et la survie humaine — en particulier pour les petits États insulaires en développement et les pays côtiers de basse altitude, qui font face à des risques disproportionnés. Sans une gestion adéquate, ces pressions dégradent les récifs coralliens, affaiblissent les mangroves, provoquent une désoxygénation des eaux côtières, perturbent les pêcheries, affectent le tourisme et fragilisent les communautés littorales. Une gouvernance fragmentée, des juridictions qui se chevauchent et des capacités financières et techniques limitées compromettent encore davantage la résilience et le développement durable.

39. Préserver et conserver la mer des Caraïbes est essentiel non seulement pour protéger les écosystèmes marins — récifs coralliens, mangroves, herbiers marins et plages — mais aussi pour sécuriser les moyens de subsistance, renforcer l'adaptation climatique et préserver la souveraineté culturelle et économique. Sa gouvernance durable constitue une préoccupation mondiale, contribuant à la santé des océans de la planète et à la réalisation de l'Agenda 2030. Sa gestion durable est directement liée à l'ODD 14 (Vie aquatique), tout en soutenant les progrès en matière d'action climatique, d'élimination de la faim et de réduction des inégalités. En faisant de la préservation et de la conservation de la mer des Caraïbes une priorité, l'AEC catalysera l'action collective et renforcera la solidarité régionale afin de garantir le bien-être des générations présentes et futures en intégrant des approches de gestion intégrée des destinations côtières et marines qui

tiennent compte de la capacité d'accueil, de la régulation des flux touristiques et de la gestion des impacts environnementaux. L'AEC articulera et encadrera les efforts régionaux en matière de biodiversité dans le cadre du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité, un instrument international adopté par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui vise à enrayer et à inverser la perte de biodiversité d'ici 2030.

Priorité stratégique 2 : Commerce et relations économiques extérieures

40. Le commerce est un moteur puissant du développement durable, mais dans la Grande Caraïbe, son plein potentiel reste limité par des vulnérabilités structurelles. Des marchés fragmentés, des bases productives étroites et une faible diversification des exportations exposent la région aux chocs externes, à l'augmentation de la dette et à l'aggravation des risques climatiques. Pour surmonter ces défis, la région doit renforcer le commerce intra-régional, construire des chaînes de valeur résiliente et approfondir son intégration aux marchés mondiaux. Ces transformations sont essentielles pour exploiter les économies d'échelle, améliorer la compétitivité et favoriser une économie régionale plus autonome, créant des emplois décents et élargissant les opportunités inclusives

41. Intégrer les priorités sociales et environnementales dans la politique commerciale est également essentiel, mais leur traduction en stratégies nationales cohérentes demeure difficile. Parallèlement, la transformation numérique offre une opportunité majeure pour surmonter les obstacles structurels — en renforçant les micros, petites et moyennes entreprises (MPME), en stimulant l'innovation et en élargissant l'accès équitable aux marchés régionaux et mondiaux. L'accent mis par l'AEC sur le commerce et les relations économiques aidera les États membres à créer un paysage économique plus inclusif, innovant et durable pour la région.

Priorité stratégique 3 : Réduction des risques selon une approche de justice climatique

42. La gestion des risques de catastrophe (GRC) est essentielle pour protéger les vies, les moyens de subsistance et les économies dans l'ensemble de la Grande Caraïbe. La fréquence et la gravité des chocs climatiques — ouragans, inondations et sécheresses — augmentent, entraînant des pertes économiques, des déplacements de populations et l'érosion des acquis du développement. Le changement climatique, les inégalités, l'urbanisation non planifiée et la dégradation de l'environnement génèrent des risques

complexes et interconnectés qui affectent de manière disproportionnée les communautés vulnérables. Celles disposant de faibles actifs et d'un accès limité au financement, à la protection sociale et à des infrastructures résilientes subissent des pertes répétées, et un endettement croissant qui compromettent la reprise et la résilience.

43. Ce contexte exige de passer d'une approche réactive à un développement proactif, inclusif et fondé sur la connaissance des risques et ancré dans la gestion des risques. Renforcer la résilience ne consiste pas seulement à protéger les biens matériels : il s'agit de préserver les progrès en matière de développement, la cohésion sociale et le bien-être des communautés. Cela nécessite d'intégrer les connaissances locales et traditionnelles à des solutions fondées sur la science, de renforcer l'accès à des données de haute qualité sur les risques et leur utilisation pour une prise de décision adaptée au climat, et de veiller à ce que les politiques et les actions soient fondées sur les principes de justice climatique et d'égalité.

44. En faisant de la réduction des risques selon une approche de justice climatique une priorité, l'AEC défendra une approche centrée sur les populations, qui ne laisse personne de côté, renforce la résilience collective de la région et soutient les progrès vers l'Agenda 2030, l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

Priorité stratégique 4 : Transport et connectivité

45. Les systèmes de transport robustes — comprenant les infrastructures, les flottes et la logistique — facilitent la circulation des personnes, des biens et des services. Un transport et une connectivité fiables, résilients et efficaces sont essentiels à l'activité économique, à la croissance inclusive, à l'intégration régionale et à la résilience climatique. Cependant, les réseaux de transport et de connectivité de la Grande Caraïbe sont actuellement fragmentés, obsolètes et coûteux.

46. La connectivité aérienne, maritime et numérique détermine l'accessibilité, l'accessibilité financière et la compétitivité de la région, influençant directement le commerce, le tourisme et la mobilité sociale dans les différents territoires insulaires et côtiers. Des systèmes non interopérables, des routes limitées et un entretien insuffisant allongent les temps de transit et restreignent l'accès aux marchés, en particulier pour les économies insulaires plus petites et plus isolées. Les perturbations liées au climat exposent davantage les faiblesses des infrastructures, tandis qu'une intégration numérique insuffisante et un faible échange de données freinent la coordination en temps réel et l'efficacité ce qui limite encore davantage le potentiel des liaisons aériennes et

maritimes en tant que catalyseurs du tourisme et de l'élaboration de stratégies multi-destinations visant à renforcer la compétitivité régionale.

47. La modernisation et l'intégration des réseaux de transport et de connectivité sont essentielles pour le développement à long terme et la durabilité dans la Grande Caraïbe, notamment la modernisation des systèmes portuaires, la numérisation des processus et l'adoption de normes internationales facilitant les échanges commerciaux. Considérer le transport et la connectivité comme des biens publics qui unifient les marchés, renforcent la résilience et garantissent un accès équitable constitue donc une priorité stratégique pour l'AEC.

48. En tant que partie intégrante du Sud global, la Grande Caraïbe occupe une position stratégique pour faire progresser un système international plus équilibré et coopératif. Le renforcement du transport et de la connectivité au sein de la région — ainsi qu'avec d'autres régions du Sud global — favorise la coopération Sud-Sud, diversifie les relations économiques et consolide la résilience collective face aux perturbations mondiales. Dans ce contexte, la Grande Caraïbe peut servir de pont entre les continents, en stimulant l'innovation, la solidarité et le développement durable à travers le Sud.

Priorité stratégique 5 : Tourisme durable, culture et patrimoine

49. Le tourisme est l'un des piliers les plus essentiels de la Grande Caraïbe, mais son avenir dépend de la durabilité. Lorsqu'il est géré de manière responsable, il protège les écosystèmes, renforce la résilience et crée des emplois décents ainsi que des opportunités économiques inclusives. La riche diversité culturelle et naturelle de la région renforce son attractivité, en offrant des expériences authentiques qui consolident l'identité et le sentiment d'appartenance caribéens. Le tourisme durable soutient les économies locales, la sécurité alimentaire et la transition vers des modèles de développement plus verts et plus résilients. Cependant, le secteur demeure fortement vulnérable au changement climatique, à la dégradation de l'environnement, aux tensions géopolitiques et à la volatilité des marchés, ce qui souligne l'importance de diversifier les marchés émetteurs du tourisme et de mobiliser des marchés non traditionnels et émergents afin de renforcer la résilience du secteur.

50. La richesse culturelle et patrimoniale de la Grande Caraïbe n'est pas seulement un atout économique : elle constitue une expression vivante de l'identité, de l'histoire et de la créativité de ses peuples. Placer la culture et le patrimoine au cœur des stratégies touristiques permet de respecter la diversité, de faire progresser les droits humains et

d'autonomiser les communautés en tant que gardiennes de leurs propres récits en renforçant leur transformation en produits touristiques durables, notamment des itinéraires thématiques et des modèles de tourisme communautaire qui intègrent les communautés locales dans la chaîne de valeur. Donner la priorité à l'inclusion et au leadership des femmes, des jeunes, des peuples autochtones, des personnes d'ascendance africaine et des populations rurales est essentiel pour garantir que le tourisme contribue à la dignité, à l'égalité et au bien-être collectif — renforçant l'identité de la Caraïbe comme un espace de rencontre, de résilience et d'appartenance, tout en favorisant l'intégration de l'économie créative — notamment la gastronomie, l'artisanat et les industries culturelles — dans l'offre touristique de la Grande Caraïbe.

51. Renforcer le tourisme durable nécessite également de transformer les écosystèmes économiques afin de les rendre plus équitables, innovants et ancrés localement. Soutenir les entrepreneurs ainsi que les micros, petites et moyennes entreprises — en particulier celles dirigées par des femmes et des jeunes — peut stimuler la régénération, la créativité et la prospérité communautaire. Des modèles économiques inclusifs et responsables garantissent que les bénéfices du tourisme restent au sein des communautés, protègent les environnements naturels et culturels dont dépend le secteur, et favorisent une économie régionale plus juste et plus résiliente.

52. En tant que plateforme régionale de concertation, l'AEC accompagnera cette transformation en intégrant la durabilité, l'équité et la préservation culturelle dans les politiques touristiques, les cadres d'investissement et les systèmes de gestion des destinations — garantissant que le tourisme devienne un moteur de dignité, d'identité et de bien-être pour tous les peuples de la Grande Caraïbe.

3. THÉORIE DU CHANGEMENT

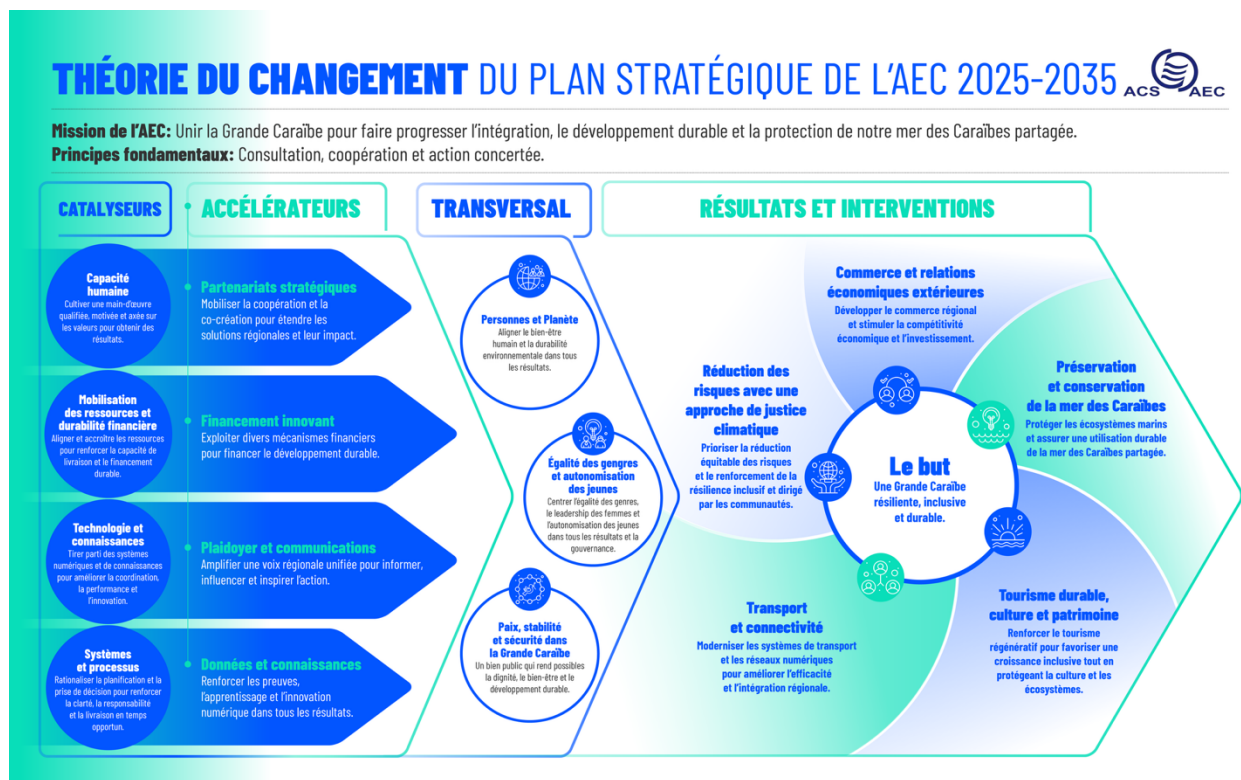


Fig. 1 – Plan stratégique de l'AEC à l'horizon 2035 : Structure – ouvrir le graphique en haute résolution

53. D'ici 2035, l'Association des États de la Caraïbe aura renforcé les fondations de la résilience, de l'inclusion et du développement durable dans l'ensemble de la Grande Caraïbe. Grâce à son mandat unique et à sa portée géographique, l'AEC est idéalement positionnée pour catalyser l'action collective et fournir des solutions répondant aux besoins évolutifs de la région.

54. La Théorie du changement qui guide ce Plan stratégique explique comment l'AEC transforme son mandat en effets catalyseurs contribuant à des changements durables. Elle présente une logique cohérente de transformation — fondée sur la consultation, la

coopération et l'action concertée — qui relie les Facteurs habilitants, les Accélérateurs, les Engagements transversaux et les Interventions ciblées aux Résultats durables.

55. À travers ce cadre intégré, l'AEC fait progresser une Grande Caraïbe résiliente, inclusive et durable, où la collaboration stimule les avancées et où l'action collective conduit à une transformation à long terme.

4. RÉSULTATS ET INTERVENTION

4.1 Cinq résultats intégrés

56. Le Plan stratégique établit un cadre intégré et tourné vers l'avenir grâce auquel l'AEC réalisera cinq Résultats stratégiques complémentaires. Ensemble, ils tracent la voie vers une Grande Caraïbe plus connectée, résiliente et durable — protégeant la mer des Caraïbes, renforçant le commerce et la connectivité, faisant progresser la justice climatique et promouvant un tourisme, une culture et un patrimoine durables. Ces Résultats alignent les priorités régionales sur les engagements mondiaux et incarnent la vision de l'AEC d'un développement inclusif et durable — transformant l'ambition collective en un impact mesurable pour les populations et les écosystèmes de la région.

4.2 Résultats et interventions

Résultat 1 : Préservation et conservation de la mer des Caraïbes.

D'ici 2035, la mer des Caraïbes sera préservée et conservée grâce à la restauration des écosystèmes, à la réduction de la pollution, à l'utilisation durable des ressources marines et au renforcement communautés côtières résilientes.

57. Pour faire progresser le Résultat 1, l'AEC catalysera l'action régionale collective en vue de l'opérationnalisation de la mer des Caraïbes en facilitant le dialogue politique, en mobilisant des ressources, en promouvant la coopération scientifique et en amplifiant la voix de la région dans les forums mondiaux. À travers la Commission de la mer des Caraïbes, l'AEC renforcera la gouvernance, les partenariats et les mécanismes de financement afin de protéger ce patrimoine commun, source de résilience, de bien-être partagé et d'unité pour les générations présentes et futures.

Cela sera réalisé à travers quatre interventions principales, comme suit :

Intervention 1.1: Gouvernance et désignation en tant que Zone spéciale

58. Faciliter l'opérationnalisation de la mer des Caraïbes en tant que Zone spéciale pour le développement durable en promouvant une architecture de gouvernance conscient intégrée qui aligne les dispositions nationales régionales et internationales, renforce la coordination et consolide une responsabilité commune mais différenciée en faveur d'une préservation, d'une conservation et d'une utilisation durable équilibrées.

59. L'AEC œuvrera au renforcement de la dimension juridique de la gouvernance de la mer des Caraïbes par la réactivation et la revitalisation de la sous-commission juridique dans le cadre de la Commission de la mer des Caraïbes. Cet organe facilitera les échanges techniques entre les États membres, appuiera le suivi des cadres juridiques internationaux pertinents et contribuera à une plus grande cohérence dans leur interprétation et leur application, en ce qui concerne la préservation, la conservation et l'utilisation durable de la mer des Caraïbes, dans le plein respect de la souveraineté des États membres.

60. L'AEC dirigera la mise en œuvre de la mer des Caraïbes en tant que Zone spéciale pour le développement durable, en cohérence avec la Conférence des Nations Unies sur les océans et la Stratégie de l'Organisation maritime internationale pour la décarbonation du transport maritime. À travers ce cadre, l'AEC accompagnera les États membres pour traduire les engagements de haut niveau en actions régionales concrètes visant à préserver, conserver et assurer l'utilisation durable de la mer des Caraïbes au cours de la prochaine décennie. En tant que seul organisme régional mandaté pour promouvoir la consultation, la coopération et l'action concertée autour de la mer des Caraïbes, l'AEC favorisera le dialogue, mobilisera les partenariats et facilitera les initiatives collectives afin que la mer demeure une source durable de résilience, de durabilité et d'identité partagée pour les peuples de la Grande Caraïbe.

61. L'AEC travaillera avec les États membres pour faire progresser l'opérationnalisation de la Zone spéciale de développement durable de la mer des Caraïbes (ZSDD), en promouvant l'harmonisation des politiques et un renforcement de la coopération qui équilibre la préservation, la conservation et l'utilisation durable. Les actions porteront sur le renforcement de l'alignement institutionnel, la facilitation des consultations régionales

et du dialogue politique, l'amélioration du partage d'informations et la promotion d'une prise de décision cohérente pour la gestion durable des ressources marines et côtières renouvelables. L'AEC coordonnera également avec les États membres le renforcement du suivi régional et la soumission de rapports biennaux à l'Assemblée générale des Nations Unies.

62. L'AEC encouragera également l'action concertée entre les gouvernements, les universités, les instituts de recherche et les partenaires régionaux afin de soutenir des programmes de formation et des recherches appliquées visant à renforcer l'expertise et les capacités en matière de gouvernance marine durable, notamment dans des domaines tels que la planification de l'espace marin, la gestion intégrée des zones côtières, la réponse d'urgence, la protection de l'environnement et la sécurité alimentaire.

Intervention 1.2: Préservation des écosystèmes fragiles et de la biodiversité

63. Favoriser la coopération régionale et l'investissement afin de restaurer et de reconnecter les écosystèmes essentiels, de protéger la biodiversité et de promouvoir une gestion communautaire des écosystèmes. Soutenir des initiatives conjointes qui positionnent la Grande Caraïbe comme un modèle mondial de gestion intégrée des écosystèmes, centrée sur les populations.

64. L'AEC travaillera avec les États membres pour intensifier la préservation, la restauration et la connectivité des écosystèmes, à la fois comme une nécessité écologique et une opportunité de développement. Elle renforcera les mécanismes de coopération régionale afin d'améliorer la planification de la conservation, de promouvoir des approches d'adaptation fondées sur la nature et sur les écosystèmes, et de faciliter l'accès aux financements pour la biodiversité et le climat par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du Fonds vert pour le climat (FVC) et d'autres mécanismes de financement mixte. L'AEC reliera les efforts régionaux à des initiatives mondiales telles que le 'Mangrove Breakthrough' et le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming–Montréal, en favorisant une mise en œuvre coordonnée dans l'ensemble de la Grande Caraïbe.

65. L'AEC encouragera des modèles de gestion communautaire et de participation communautaire qui autonomisent les communautés locales, y compris les peuples autochtones et les personnes d'ascendance africaine, et d'autres peuples des Caraïbes afin qu'elles puissent diriger et tirer parti des initiatives de restauration et de conservation,

en reconnaissant que la protection des écosystèmes commence avec les personnes qui en dépendent. En faisant progresser la gestion adaptative, la restauration du carbone bleu, modèles de tourisme régénérateur, et les moyens de subsistance portés par les communautés, l'AEC contribuera à transformer des écosystèmes fragiles en piliers de résilience, de sécurité alimentaire et de développement inclusif — positionnant la Grande Caraïbe comme un modèle de gestion intégrée des écosystèmes, centrée sur les populations.

Intervention 1.3 : Conservation et utilisation durable des ressources marines

66. Promouvoir la transition vers une économie bleue durable et inclusive en encourageant l'innovation, une gouvernance équitable des ressources et des industries maritimes responsables qui alignent les objectifs de conservation avec la diversification économique et des moyens de subsistance résilients.

67. L'AEC travaillera avec les États membres pour faire progresser une transition vers une économie bleue durable et inclusive, intégrant la conservation, l'innovation et l'utilisation équitable des ressources dans le cadre d'une stratégie à long terme visant à renforcer la résilience régionale, la sécurité alimentaire et la souveraineté économique. Elle favorisera également, le cas échéant, la coordination avec les organisations régionales spécialisées dans la pêche et la gestion durable des ressources marines, conformément à leurs mandats respectifs.

68. L'AEC encouragera l'investissement et la coopération dans des initiatives visant à protéger et restaurer les écosystèmes essentiels tels que les mangroves et les récifs coralliens, en reconnaissant leur rôle dans le soutien à la biodiversité, aux moyens de subsistance et à la résilience côtière. Des partenariats stratégiques avec les banques de développement, les organisations régionales et le secteur privé seront développés afin d'intensifier l'innovation, le renforcement des capacités et le financement de solutions liées à l'économie bleue. Pour renforcer la coordination, l'AEC poursuivra le renforcement de la Sous-commission Sargasses, en tant que plateforme permettant d'aligner la science, la politique et l'innovation pour répondre aux impacts environnementaux, sociaux et économiques des échouages récurrents de sargasses.

69. L'AEC traduira les principes mondiaux de l'économie bleue en opportunités concrètes au niveau communautaire, en autonomisant les populations côtières — en particulier les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les personnes d'ascendance africaine — afin qu'elles puissent participer à l'utilisation durable des ressources marines et en bénéficier. Grâce à

cette approche, l'AEC contribuera à faire en sorte que la mer des Caraïbes demeure une source de bien-être, d'identité et une responsabilité pour tous, stimulant le développement inclusif et la résilience régionale pour les générations présentes et futures.

Intervention 1.4: Gestion de la pollution et des déchets pour une mer des Caraïbes saine

70. Catalyser l'élaboration d'un cadre régional pour la prévention de la pollution, la gestion circulaire des déchets et la restauration marine — en travaillant avec les États membres, les institutions régionales et les partenaires afin de promouvoir la cohérence des politiques et l'action collective visant à réduire de manière mesurable la pollution marine et terrestre, notamment le renforcement des systèmes et mécanismes régionaux de surveillance qui favorisent la responsabilité environnementale.

71. L'AEC travaillera avec les États membres pour promouvoir une approche régionale de la prévention de la pollution, de la gestion des déchets et de la restauration environnementale, en renforçant la cohérence des politiques, l'innovation et l'action conjointe. Elle encouragera des efforts coordonnés pour réduire les plastiques et les microplastiques, améliorer la gestion des déchets solides et dangereux, et promouvoir des pratiques de production et de consommation durables. En mobilisant l'innovation, l'échange de technologies et les solutions d'économie circulaire grâce à des partenariats avec les banques de développement, le secteur privé et la société civile, l'AEC aidera les pays à progresser vers des économies plus propres et plus résilientes.

72. L'AEC encouragera également le développement des capacités, le partage de données et l'éducation environnementale afin de renforcer les systèmes nationaux et régionaux de contrôle de la pollution et de réduction des déchets. En intégrant la gestion de la pollution dans le cadre plus large de la résilience climatique, de la santé publique et de l'économie bleue, l'AEC contribuera à restaurer l'intégrité de la mer des Caraïbes, garantissant que tous ses peuples puissent bénéficier d'un environnement sain, productif et exempt de pollution.

Résultat 2 : Commerce et relations économiques extérieures

D'ici 2035, la Grande Caraïbe atteindra une intégration plus profonde, une résilience accrue et une compétitivité mondiale renforcée grâce à un commerce consolidé, une diversification des exportations et la modernisation des systèmes d'investissement.

73. Pour faire progresser le Résultat 2, l’AEC jouera un rôle de catalyseur en matière de coopération commerciale, de mobilisation des investissements et d’innovation politique — en favorisant la consultation, la coopération et l’action concertée entre les États membres et les partenaires. Grâce à son pouvoir de convocation et à ses plateformes de coordination, l’AEC renforcera le dialogue sur les politiques commerciales et d’investissement, encouragera la prise de décision fondée sur les données et améliorera les synergies entre les institutions régionales et les mécanismes de financement, y compris le tourisme en tant que composante stratégique du commerce des services et en tant que moteur pour attirer les investissements.

74. En créant des passerelles entre les gouvernements, les acteurs du secteur privé et les partenaires du développement, l’AEC contribuera à mobiliser des ressources, à ouvrir des opportunités pour les MPME et à promouvoir une croissance inclusive et durable. Grâce à ces efforts, l’AEC positionnera le commerce et les relations économiques extérieures comme un moteur d’intégration régionale, de résilience et de bien-être partagé dans l’ensemble de la Grande Caraïbe.

Cela sera réalisé à travers quatre interventions principales, comme suit :

Intervention 2.1 : Commerce fondé sur les données et intégration des politiques

75. Favoriser un écosystème régional de données et de politiques qui soutient une prise de décision éclairée en matière de commerce et d’investissement. Faciliter la coopération institutionnelle afin de produire des données et des analyses fiables et comparables, qui orientent des stratégies de croissance durable, renforcent la cohérence des politiques et alignent le commerce sur les priorités environnementales et sociales.

76. L’AEC encouragera la coopération régionale afin de renforcer les écosystèmes de données permettant d’élaborer des stratégies commerciales et d’investissement prospectives et informées par les risques, ancrées dans l’évidence, la durabilité et l’inclusion. En partenariat avec les États membres et des institutions telles que la Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la Banque interaméricaine de développement (BID), l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Communauté des Caraïbes (CARICOM), le

Système d'intégration centraméricain (SICA), la Banque de développement d'Amérique latine et des Caraïbes (CAF), la Banque de développement des Caraïbes (BDC) et l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECS), l'AEC fera progresser des travaux conjoints sur les statistiques commerciales, la cartographie des chaînes de valeur et l'analyse des risques climatiques. Ces efforts aideront les gouvernements à concevoir des politiques plus intelligentes et fondées sur des données probantes, renforçant ainsi la compétitivité et la résilience.

77. En comblant les lacunes structurelles en matière de données et en alignant les priorités commerciales sur les objectifs climatiques et d'emploi, cette approche renforcera la compétitivité et la résilience de la région tout en faisant progresser la réalisation intégrale, effective et en temps opportun des objectifs de développement durable.

78. Ces efforts orienteront les mesures de facilitation des échanges — procédures simplifiées, normes harmonisées et systèmes frontaliers numériques — fondées sur des références régionales et des bonnes pratiques. En intégrant des données solides dans les politiques et la planification, l'AEC contribuera à garantir que l'intégration commerciale soutienne explicitement le développement durable — en faisant progresser le travail décent, l'action climatique et la résilience, tout en construisant une économie régionale plus riche en opportunités.

Intervention 2.2: Facilitation du commerce et environnement favorable

79. Faciliter la modernisation et l'harmonisation des systèmes commerciaux grâce à des normes communes, des outils numériques et des cadres réglementaires transparents. Promouvoir une action coordonnée entre les douanes, les secteurs du transport et les partenaires du secteur privé afin de réduire les coûts de transaction, d'accélérer les flux transfrontaliers et de renforcer la compétitivité régionale.

80. L'AEC encouragera la coordination régionale et le dialogue afin de renforcer les cadres réglementaires transparents, de rationaliser les procédures frontalières et de moderniser les systèmes d'investissement, rendant ainsi le commerce dans la Grande Caraïbe plus efficace, prévisible et rentable. En s'attaquant aux processus fragmentés et aux obstacles réglementaires, cette initiative renforcera la compétitivité et permettra aux économies caribéennes de capter davantage de valeur des flux commerciaux régionaux et mondiaux.

81. L'AEC travaillera avec les États membres pour moderniser les systèmes de facilitation des échanges, harmoniser les normes et promouvoir des solutions numériques telles que les guichets uniques, les douanes électroniques et les plateformes logistiques interopérables. Ces efforts renforceront l'efficacité, la transparence et la coordination transnationale — en s'alignant directement sur l'agenda plus large de l'AEC en matière de Transport et Connectivité (Résultat 4), afin de garantir que l'amélioration des infrastructures s'accompagne de systèmes intégrés et fluides permettant aux biens, services et personnes de circuler librement à travers les frontières.

82. En favorisant le dialogue entre les agences d'investissement, les acteurs du secteur privé et les institutions régionales, l'AEC contribuera à créer un environnement plus attractif et plus stable pour les investissements liés au commerce dans les domaines de la logistique, des infrastructures numériques et de la production à valeur ajoutée. En partenariat avec les banques de développement et les plateformes de financement, l'AEC soutiendra les États membres dans la mobilisation de cofinancements pour des projets prioritaires, tout en permettant aux MPME et aux entrepreneurs d'accéder plus efficacement aux marchés. À travers ces actions, l'AEC comblera les écarts entre politiques et investissements, en reliant la facilitation du commerce à l'intégration du transport afin de renforcer la compétitivité, la diversification et la croissance inclusive dans l'ensemble de la Grande Caraïbe.

Intervention 2.3 : Intégration numérique et commerce électronique

83. Promouvoir la coopération régionale afin d'élargir l'intégration numérique et de favoriser une participation inclusive à l'économie numérique. Soutenir l'alignement des politiques, les écosystèmes d'innovation et le renforcement des capacités pour permettre aux petites et moyennes entreprises d'accéder aux opportunités du commerce électronique et d'en bénéficier.

84. L'AEC renforcera les infrastructures, les systèmes et les capacités numériques afin de promouvoir l'intégration commerciale et la compétitivité économique dans la Grande Caraïbe. En tirant parti des technologies, les États membres pourront participer plus pleinement aux marchés régionaux et mondiaux, tout en réduisant la fracture numérique qui freine l'innovation et diversification économique.

85. L'AEC catalysera la modernisation des procédures douanières et frontalières, encouragera le développement d'écosystèmes de commerce électronique et renforcera les infrastructures et les compétences numériques afin d'élargir la participation à

l'économie numérique. Une attention particulière sera portée au renforcement des capacités des MPME pour commercer et innover numériquement, tout en autonomisant les femmes et les communautés vulnérables afin qu'elles puissent accéder à de nouvelles opportunités économiques. L'intégration numérique contribuera à réduire les coûts de transaction, à améliorer la transparence et à élargir l'accès équitable aux marchés dans toute la région, stimulant ainsi l'innovation, l'entrepreneuriat et une participation inclusive à l'économie numérique.

86. Favoriser la coopération régionale en matière de gouvernance des données, de plateformes numériques et de systèmes interopérables permettant la coordination en temps réel et l'innovation dans le cadre de la transition de la Grande Caraïbe vers l'Industrie 4.0. En reliant les gouvernements, les acteurs du secteur privé et les institutions du savoir, l'AEC contribuera à construire des systèmes commerciaux plus intelligents, plus rapides et plus résilients — garantissant que la transformation numérique devienne une voie vers la compétitivité, l'inclusion sociale et le développement durable.

Intervention 2.4: Compétitivité et intégration dans les chaînes de valeur

87. Faciliter la diversification et la montée en gamme des chaînes de valeur intrarégionales grâce à une production durable, à des partenariats d'innovation et à des liens d'investissement. Encourager une collaboration qui réduit la dépendance externe, améliore la productivité et intègre la durabilité environnementale et sociale au sein des stratégies régionales de compétitivité.

88. L'AEC travaillera avec les États membres pour promouvoir le développement de l'économie créative, renforcer les capacités productives et libérer le potentiel des MPME en tant que moteurs d'innovation et d'emploi. Renforcer la position de la Grande Caraïbe sur les marchés régionaux et mondiaux nécessite de développer des capacités productives compétitives, complémentaires et résilientes. Améliorer la compétitivité commerciale exige un soutien ciblé aux secteurs à forte valeur ajoutée, un meilleur accès aux marchés, ainsi qu'un recours accru à l'innovation et aux technologies modernes qui stimulent la productivité, la durabilité et l'inclusion.

89. En soutenant l'intégration des chaînes de valeur intrarégionale et la diversification au-delà des secteurs traditionnels, l'AEC contribuera à réduire la dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs et à renforcer la résilience de la région face aux chocs mondiaux. Grâce à la coopération transnationale, aux échanges de connaissances et à l'implication du secteur privé,

l'AEC encouragera le développement d'entreprises inclusives ainsi que l'innovation technologique. Ces efforts poseront les bases d'une économie régionale plus diversifiée et riche en opportunités, capable de concurrencer efficacement dans les chaînes de valeur mondiale tout en garantissant une croissance durable, inclusive et équilibrée à l'échelle régionale.

Résultat 3 : Réduction des risques avec une approche de justice climatique

D'ici 2035, la Grande Caraïbe renforcera des systèmes équitables de réduction des risques de catastrophe qui améliorent la résilience et la capacité d'adaptation, en s'attaquant aux inégalités structurelles qui accentuent la vulnérabilité. Fondés sur une gouvernance participative et guidés par la justice climatique, ces systèmes garantiront des réponses communautaires justes, inclusives et durables face aux risques climatiques et aux catastrophes.

90. Pour faire progresser le Résultat 3, l'AEC promouvra des cadres intégrés de gouvernance des risques qui valorisent les connaissances locales et le dialogue interculturel comme moteurs essentiels de la résilience. Grâce à son rôle de plateforme de concertation, l'AEC renforcera la collaboration multisectorielle — en impliquant les institutions publiques, les agences techniques, les organisations communautaires, centres d'investigation, le monde universitaire, les partenaires au développement et le secteur privé — afin de catalyser les investissements en matière de prévention, de préparation et d'adaptation.

En autonomisant les communautés et en amplifiant la diversité des voix culturelles, l'AEC contribuera à redéfinir la réduction des risques de catastrophe comme un engagement régional partagé — fondé sur l'équité, la solidarité, et le principe selon lequel la résilience commence par les populations.

Cela sera réalisé à travers quatre interventions principales, comme suit :

Intervention 3.1 : Réduction des risques de catastrophe fondée sur la communauté (CBDRR)

91. Promouvoir une réduction des risques de catastrophe inclusive et fondée sur la communauté en renforçant les capacités locales, en favorisant la collaboration entre les institutions et en soutenant des initiatives de résilience

menées au niveau local, intégrant les connaissances traditionnelles, l'égalité de genre et l'inclusion sociale.

92. L'AEC promouvra une approche participative ascendante de la réduction des risques de catastrophe, qui renforce les capacités locales, favorise la coopération entre les organisations communautaires et garantit que les efforts de renforcement de la résilience soient inclusifs et équitables. En plaçant les communautés au cœur de la planification, de la prise de décision et de la mise en œuvre, l'AEC veillera à ce qu'elles soient mieux outillées pour anticiper, répondre et se remettre des crises.

93. Grâce à la formation, au partage de connaissances, aux programmes d'éducation du public et au soutien aux initiatives menées localement, l'AEC aidera les États membres à institutionnaliser la gestion communautaire des risques de catastrophe comme fondement de la préparation nationale et régionale. En collaboration avec des organisations de la société civile disposant d'une expertise en engagement communautaire et en sensibilisation aux risques, cette approche permettra de transformer l'action locale en résilience régionale collective — en faisant des populations de véritables acteurs de l'adaptation climatique et de la réduction des risques de catastrophe.

Intervention 3.2: Prise de décision fondée sur les risques et gouvernance axée sur les données

94. Faciliter l'accès et l'utilisation de données de risque de haute qualité, d'informations géospatiales et d'outils d'analyse afin d'améliorer la gouvernance et la prise de décision fondées sur les risques. Promouvoir des partenariats institutionnels qui renforcent le partage régional de données et les systèmes d'alerte précoce.

95. L'AEC renforcera la base régionale de connaissances pour la gouvernance des risques en améliorant les systèmes d'information, les capacités d'analyse et les outils d'aide à la décision permettant une action rapide, éclairée et coordonnée. Dans une région où les aléas climatiques, environnementaux et socio-économiques se superposent de plus en plus, cet effort améliorera la capacité à comprendre, anticiper et gérer les risques — protégeant ainsi les vies, les moyens de subsistance et les infrastructures. Dans certains États insulaires en développement (PEID), les impacts économiques d'événements climatiques majeurs ont dépassé les moyennes régionales et, dans certains cas, ont inversé les progrès du développement par une croissance négative du PIB, soulignant la nécessité d'une prise de décision informée par les risques qui tienne pleinement compte

des vulnérabilités différenciées. Une base de données et d'analyses plus solide est donc essentielle pour renforcer la résilience et atteindre un développement durable dans l'ensemble de la Grande Caraïbe.

96. L'AEC travaillera avec les États membres et les partenaires régionaux pour élargir l'utilisation des plateformes de données ouvertes, de l'analyse géospatiale et de la modélisation des risques. Elle promouvra également des systèmes d'alerte précoce explicitement liés à des plans opérationnels d'évacuation et de protection — en reconnaissant que les alertes doivent s'accompagner de mécanismes efficaces et inclusifs permettant de mobiliser les populations vers des lieux sûrs. Ces efforts permettront de combler les lacunes d'information entre les pays et les secteurs, garantissant que les connaissances sur les risques soient exploitables, inclusives et cohérentes à l'échelle régionale.

Intervention 3.3 : Gouvernance intégrée des risques et alignement des politiques

97. Promouvoir la cohérence des politiques et la coordination multisectorielle afin d'intégrer la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation climatique dans les cadres nationaux de développement et d'investissement. Encourager le dialogue et la coopération pour aligner les priorités régionales avec le Cadre de Sendai, l'Accord de Paris et l'Agenda 2030.

98. L'AEC renforcera la gouvernance des risques de catastrophe aux niveaux régional, national et local afin de garantir des approches cohérentes et coordonnées en matière de prévention, de préparation et de réponse aux risques. Elle soutiendra les États membres dans l'alignement de leurs politiques, institutions et capacités avec les principes du Cadre de Sendai, en promouvant des systèmes intégrés capables d'anticiper, de gérer et de réduire les risques avant qu'ils ne se transforment en catastrophes. L'accent sera mis sur des modèles de gouvernance participatifs et résilients face au climat, qui relient la réduction des risques de catastrophe à la planification du développement durable dans l'ensemble de la Grande Caraïbe.

99. L'AEC travaillera avec les États membres pour promouvoir la cohérence des politiques et la coordination multisectorielle afin d'intégrer les stratégies de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique dans les cadres nationaux de développement et d'investissement. Elle encouragera un dialogue inclusif sur les

dynamiques évolutives de la mobilité climatique et sur l'intégration de ce thème dans les stratégies et cadres politiques plus larges d'adaptation au changement climatique.

100. L'AEC encouragera une approche « de l'ensemble de la société », rassemblant les gouvernements, la société civile, le milieu universitaire et le secteur privé. Grâce au dialogue, à l'échange de connaissances et à la coopération technique, l'AEC renforcera la coordination entre les acteurs et fera progresser des modèles de gouvernance inclusifs qui renforcent la résilience dans l'ensemble de la Grande Caraïbe.

Intervention 3.4: Partage des connaissances et plaidoyer pour un avenir résilient

101. Catalyser le plaidoyer régional et l'échange de connaissances afin de démontrer la valeur économique, sociale et environnementale d'investir dans la réduction des risques selon une approche de justice climatique. Soutenir des plateformes de communication et des partenariats qui amplifient les enseignements tirés et les bonnes pratiques entre les États membres.

102. L'AEC renforcera la gestion des connaissances, la communication et le plaidoyer à l'échelle régionale afin d'instaurer une culture de prévention et de résilience dans l'ensemble de la Grande Caraïbe. Elle coordonnera un plaidoyer fondé sur des données probantes démontrant les bénéfices sociaux, économiques, culturels et environnementaux d'investir dans la réduction des risques de catastrophe selon une approche de justice climatique. L'AEC favorisera le partage de connaissances, la formation, ainsi que l'accès aux données et aux outils permettant de bâtir une résilience équitable et inclusive. Un appui ciblé sera fourni aux Membres associés dans le cadre de l'Agenda d'Antigua-et-Barbuda pour les PEID (ABAS), renforçant la solidarité régionale et des réponses coordonnées et systémiques face aux risques et aux vulnérabilités. Cela inclut la promotion d'approches visant à renforcer l'assurance des biens publics et les mécanismes de transfert des risques, dans le cadre de stratégies de résilience globales et durables à l'échelle régionale.

103. L'AEC encouragera des systèmes de connaissances inclusifs et interculturels qui valorisent la diversité des cultures, des langues et des traditions de la région. En collaboration avec les gouvernements, les autorités locales, les agences techniques, la société civile, les peuples autochtones et les personnes d'ascendance africaine, l'AEC promouvra la cocréation de produits de connaissance et l'échange de bonnes pratiques

et d'enseignements tirés — en intégrant les données scientifiques aux savoirs traditionnels afin de renforcer la préparation, l'adaptation et la reprise.

104. Reconnaissant la force de l'identité culturelle et de la conscience collective, l'AEC collaborera avec les éducateurs, les médias et les réseaux communautaires pour promouvoir une communication interculturelle et des récits centrés sur les personnes. En amplifiant les voix locales, en mettant en valeur le leadership communautaire et en soulignant les solutions ancrées dans les cultures, l'AEC favorisera un sentiment partagé d'inclusion, de solidarité et d'engagement — faisant de la communication interculturelle une force unificatrice pour encourager la participation au renforcement de la résilience dans toute la Grande Caraïbe.

Résultat 4 : Transport et Connectivité

D'ici 2035, les systèmes de transport et la connectivité dans la Grande Caraïbe seront modernisés, intégrés, efficaces et résilients — reliant les personnes, les biens et l'information au moyen de réseaux sûrs, durables et numérisés.

105. Pour faire progresser le Résultat 4, l'AEC jouera un rôle de catalyseur pour un transport et une connectivité durable dans l'ensemble de la Grande Caraïbe — en facilitant le dialogue, en harmonisant les politiques et en mobilisant des partenariats afin de construire un système de mobilité moderne, intégré et résilient. En renforçant la coordination entre les réseaux aériens, maritimes et numériques, l'AEC contribuera à réduire les coûts et à élargir l'accès, positionnant le transport et la connectivité comme des biens publics essentiels qui unissent les marchés, renforcent la résilience et approfondissent la cohésion régionale.

106. Grâce à la coopération régionale, à des réformes politiques coordonnées et à des investissements dans des infrastructures résilientes face au climat, l'AEC veillera à ce que la connectivité devienne un moteur durable de bien-être, d'inclusion et de développement durable pour tous les peuples de la Caraïbe.

Cela sera réalisé à travers quatre interventions principales, comme suit :

Intervention 4.1: Modernisation, alignement des politiques et intégration numérique

107. Faciliter l’harmonisation des politiques et la transformation numérique dans l’ensemble des modes de transport en promouvant l’adoption de normes internationales, de systèmes de données partagés et de technologies interopérables. Encourager la coopération entre les gouvernements, les acteurs privés et les institutions régionales afin d’améliorer la connectivité, la sécurité et la durabilité.

108. L’AEC favorisera la coopération régionale afin de moderniser les systèmes de transport dans l’ensemble de la Grande Caraïbe, améliorant ainsi l’efficacité, la sécurité et la résilience. En collaboration avec les États membres, elle promouvra l’harmonisation des politiques, la transformation numérique et l’adoption de normes et standards internationaux qui renforcent l’interopérabilité entre tous les modes de transport.

109. L’AEC facilitera l’alignement des cadres réglementaires sur les références mondiales — telles que celles de l’Organisation maritime internationale (OMI), de l’Organisation de l’aviation civile internationale (OACI) et de l’Union internationale des télécommunications (UIT) — et promouvra des systèmes numériques par défaut, sécurisés, qui simplifient les procédures de contrôle et de circulation. Le renforcement de la gouvernance des données et de la cybersécurité sera essentiel pour protéger les infrastructures critiques et garantir l’intégrité des plateformes numériques qui permettent une mobilité fluide.

110. En promouvant des règles, des technologies et des protocoles de partage d’informations compatibles, l’AEC renforcera la responsabilité, l’interopérabilité et la cohésion opérationnelle — posant ainsi les bases d’un réseau de transport unifié et prêt pour l’avenir dans toute la Grande Caraïbe. Grâce à cette approche, l’AEC encouragera un écosystème de transport régional intégré, sûr et rentable, qui réduit les temps et les coûts de déplacement, améliore la fiabilité et renforce la transparence pour les usagers et les opérateurs.

Intervention 4.2 : Stratégies de connectivité et expansion des réseaux

111. Promouvoir la conception et la mise en œuvre de stratégies coordonnées de connectivité aérienne, maritime et multimodale afin d’élargir les routes intra- et interrégionales. Soutenir des initiatives qui améliorent l’accessibilité, la prévisibilité et la performance, tout en renforçant les liens physiques et numériques de la région.

112. L'AEC travaillera avec les États membres et les partenaires régionaux pour catalyser la conception de stratégies coordonnées de connectivité aérienne, maritime et multimodale visant à renforcer l'intégration régionale. Cela inclura la planification coopérative des routes, l'harmonisation des horaires sur les corridors principaux, ainsi que l'amélioration des interfaces dans les ports et les aéroports afin de garantir des transitions efficaces entre les différents modes de transport.

113. L'AEC promouvra également des politiques qui réduisent les obstacles opérationnels et augmentent les fréquences de service, tout en respectant les normes internationales en matière de sécurité, de fiabilité et de qualité. Étant donné la géographie de la Grande Caraïbe — caractérisée par des économies insulaires, des marchés dispersés et des capacités de transport inégales — le renforcement des liaisons est essentiel pour le commerce, le tourisme et la cohésion sociale.

114. En promouvant des accords qui élargissent les routes intra- et interrégionales et améliorent l'accessibilité ainsi que la ponctualité des services, l'AEC contribuera à accroître la prévisibilité pour les passagers, les expéditeurs et les MPME. Ces actions renforceront l'accès aux marchés, amélioreront la connectivité des économies petites et isolées, et garantiront que les systèmes de transport de la région restent flexibles et capables de s'adapter à l'évolution de la demande, aux impacts climatiques et aux nouvelles technologies. Étant donné que la connectivité numérique constitue un pilier essentiel de la mobilité, de la logistique et de l'intégration régionales, l'AEC encouragera la création des infrastructures numériques nécessaires pour améliorer la coordination, la transparence et l'efficacité à travers les systèmes régionaux de transport et de communication.

Intervention 4.3 : Connectivité numérique et socle interopérable

115. Promouvoir le déploiement d'infrastructures numériques en accès ouvert afin de garantir une connectivité fiable, abordable et résiliente. Faciliter des partenariats et des mécanismes d'investissement qui renforcent le socle numérique de la région et réduisent les écarts de connectivité entre les États membres.

116. En collaboration avec les États membres et les partenaires, l'AEC promouvra le déploiement d'infrastructures numériques en accès ouvert — soutenues par des corridors redondants de fibre optique sous-marine et terrestre — afin de garantir une connectivité fiable, abordable et résiliente. L'AEC recommandera des mesures de politique publique

visant à réduire les coûts de déploiement et à promouvoir une concurrence équitable, telles que le partage d'infrastructures, l'harmonisation du spectre et des environnements réglementaires favorables à l'investissement qui stimulent l'innovation et l'inclusion.

117. En favorisant des normes de données interopérables et des infrastructures publiques numériques, l'AEC contribuera à moderniser les systèmes de transport et à permettre un échange d'informations fluide à travers les frontières ainsi que grâce à une meilleure interopérabilité des systèmes, à une gestion logistique optimisée et à la facilitation de l'échange de données en temps réel. L'AEC encouragera des financements durables et catalysera des partenariats stratégiques afin d'étendre une connectivité numérique de haute qualité — renforçant l'accès aux services essentiels, soutenant les entreprises et les communautés, et garantissant que la transformation numérique devienne un moteur de cohésion régionale et de développement inclusif.

Intervention 4.4 : Cadre stratégique pour un transport durable et résilient

118. L'AEC catalysera l'élaboration et la mise en œuvre d'un Cadre stratégique régional pour la logistique et la mobilité afin de guider les investissements, les politiques et les normes qui soutiennent une planification des transports cohérente, durable et intégrée dans l'ensemble de la Grande Caraïbe. Elle encouragera le dialogue politique et la coopération technique pour aligner les stratégies nationales de mobilité sur les priorités régionales — en promouvant l'interopérabilité, l'innovation et un accès équitable à des services de transport efficaces et à faibles émissions de carbone.

119. En collaboration avec les États membres et les partenaires, l'AEC facilitera l'élaboration d'un Cadre stratégique régional pour la logistique et la mobilité afin de guider une approche intégrée de la planification et de la coordination des transports dans l'ensemble de la Grande Caraïbe. Ce cadre s'alignera sur les normes et standards internationaux pour réduire les impacts environnementaux et climatiques, renforcer la résilience et la sécurité, et promouvoir des systèmes de transport durables et à faibles émissions de carbone. Il constituera la feuille de route pour développer un écosystème de transport qui soutient un développement territorial équilibré, renforce la cohésion sociale et positionne la Grande Caraïbe comme un leader en matière de connectivité durable, inclusive et résiliente face au climat.

120. L’AEC promouvra l’intégration et l’harmonisation des politiques, des processus et des normes de données afin d’améliorer la coordination et de renforcer la cohérence institutionnelle et opérationnelle entre les modes de transport et les frontières. Elle encouragera des mécanismes garantissant un accès équitable pour les habitants, les entreprises et les MPME — en particulier dans les communautés insulaires et côtières — afin que la connectivité devienne un moteur d’inclusion et d’opportunités. En faisant progresser des solutions de mobilité sensibles au genre et socialement inclusives, l’AEC contribuera à garantir que les systèmes de transport bénéficient équitablement à tous les usagers, tout en améliorant l’efficacité, la productivité et la compétitivité dans toute la région.

Résultat 5 : Tourisme durable, culture et patrimoine

D’ici 2035, la Grande Caraïbe développera un système touristique durable et inclusif qui autonomise les communautés, protège le patrimoine naturel et culturel, et offre des opportunités équitables de développement inclusif, de créativité et de bien-être dans toute la région.

121. Le tourisme est une activité essentielle pour les économies et les cultures de la Grande Caraïbe. Pour faire progresser le Résultat 5, l’AEC encouragera la coopération régionale afin d’intégrer la durabilité dans les politiques touristiques, les modèles économiques et les comportements des visiteurs. En promouvant des approches régénératrices et communautaires et en protégeant le patrimoine culturel, l’AEC aidera les États membres à développer des destinations compétitives, équitables et à faible impact, alignées sur les normes internationales — positionnant le tourisme comme un moteur durable de résilience, de créativité et de développement inclusif dans toute la Grande Caraïbe.

122. En tant que catalyseur régional, l’AEC renforcera la coopération grâce au dialogue de haut niveau, à la coordination technique, à l’alignement des politiques et à la mobilisation des ressources. En consolidant la Zone de tourisme durable de la Grande Caraïbe (STZC), en promouvant les bonnes pratiques et en mettant en relation les gouvernements, les communautés et les industries créatives, l’AEC encouragera un modèle touristique régénératif, inclusif et ancré culturellement — garantissant le bien-être partagé et la résilience des générations futures.

Cela sera réalisé à travers quatre interventions principales, comme suit :

Intervention 5.1 : Modèles régénératifs et protection des écosystèmes

123. Promouvoir l'intégration de pratiques régénératives et respectueuses de la nature dans les stratégies touristiques, en encourageant des modèles économiques circulaires qui revitalisent les communautés et renforcent la résilience. Soutenir la coopération entre les acteurs du tourisme, de l'environnement et des territoires afin d'équilibrer le développement avec la protection des écosystèmes et la responsabilité climatique.

124. L'AEC encouragera l'intégration de pratiques régénératives et favorables à la nature dans les stratégies touristiques afin de garantir que la vitalité des écosystèmes de la Grande Caraïbe continue de soutenir les moyens de subsistance, la biodiversité et les ressources de carbone bleu. Alors que les atouts naturels de la région subissent une pression croissante due au changement climatique, à la surexploitation et à la pollution, cette approche favorisera des modèles économiques circulaires qui revitalisent les communautés et renforcent la résilience.

125. L'AEC promouvra des initiatives liées au carbone bleu, des mécanismes de financement fondés sur la nature et des systèmes de certification durable afin de démontrer que le lien entre tourisme et protection des écosystèmes génère des bénéfices économiques. Elle réunira les parties prenantes, facilitera le dialogue et encouragera l'échange de connaissances entre gouvernements, communautés et secteur privé pour faire émerger des solutions inclusives et évolutives. En alignant plus étroitement le tourisme sur l'Accord de Paris, les Contributions déterminées au niveau national (CDN) et les Objectifs de développement durable, l'AEC contribuera à positionner la Grande Caraïbe comme une référence majeure en matière de tourisme régénératif.

Intervention 5.2 : Protection du patrimoine culturel, de l'héritage et de l'identité

126. Promouvoir l'intégration du patrimoine culturel et historique dans les politiques touristiques et de développement afin de garantir l'authenticité, l'intégrité culturelle et l'appropriation par les communautés. Faciliter des partenariats qui préservent l'identité, célèbrent la diversité et positionnent la Grande Caraïbe comme une région de référence en matière de tourisme culturel durable.

127. L'AEC encouragera la préservation et la revitalisation du patrimoine culturel de la Grande Caraïbe en tant qu'expressions vivantes de l'identité régionale — entrelacent les traditions autochtones, les traditions des personnes d'ascendance africaine et les traditions diasporiques avec les sites historiques, les langues et les expressions créatives. Reconnaissant ces éléments comme des sources de fierté, d'appartenance et d'opportunités, cette action positionnera la culture comme un atout essentiel pour le tourisme durable, le développement inclusif et la cohésion sociale dans l'ensemble de la région.

128. L'AEC collaborera avec les États membres pour intégrer le patrimoine matériel et immatériel dans les politiques touristiques et de développement, en garantissant l'authenticité, l'intégrité culturelle et l'appropriation par les communautés. Cela inclut la promotion de cadres d'investissement qui protègent le patrimoine tangible et intangible, le soutien aux sites inscrits à l'UNESCO, ainsi que le renforcement des industries créatives qui lient la culture aux moyens de subsistance.

129. En agissant comme catalyseur régional, l'AEC soutiendra la mobilisation des ressources, encouragera les partenariats et promouvra une gouvernance inclusive pour la préservation et la valorisation du patrimoine culturel. En amplifiant le leadership communautaire, en facilitant le dialogue interculturel et en promouvant les produits culturels régionaux, l'AEC contribuera à faire du patrimoine une source dynamique d'opportunités économiques, d'identité et de développement inclusif dans toute la Grande Caraïbe.

Intervention 5.3 : Autonomisation des communautés et chaînes de valeur inclusive

130. Promouvoir des cadres politiques et institutionnels qui renforcent la participation des communautés, l'entrepreneuriat et un partage équitable des bénéfices au sein des chaînes de valeur touristique, afin que les acteurs locaux deviennent des partenaires clés du développement du tourisme durable.

131. L'AEC soutiendra l'innovation locale, la formation professionnelle et l'accès au financement afin d'élargir les opportunités pour les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, les personnes d'ascendance africaine, ainsi que pour d'autres groupes marginalisés au sein de l'économie touristique. Grâce à cette approche, les communautés passeront du statut de bénéficiaires à celui de cocréatrices de valeur, impulsant ainsi un

modèle touristique plus inclusif, plus résilient et centré sur les communautés dans l'ensemble de la Grande Caraïbe.

132. L'AEC promouvra des politiques et des partenariats qui renforcent la participation des communautés, encouragent l'entrepreneuriat au sein des MPME, et garantissent un partage équitable des bénéfices dans les chaînes de valeur touristiques — élargissant ainsi les opportunités pour les femmes, les jeunes et d'autres groupes historiquement exclus de l'économie touristique formelle. Dans une région où la créativité et l'innovation sont abondantes mais souvent limitées par l'informalité, les lacunes de financement et une coordination insuffisante, cette approche contribuera à faire du tourisme un moteur de développement plus inclusif et durable dans la Grande Caraïbe.

133. En mobilisant son pouvoir de concertation et sa coopération technique, l'AEC encouragera l'innovation, le financement durable et des approches centrées sur les populations — garantissant que le tourisme devienne un levier pour réduire les inégalités, renforcer la résilience et promouvoir le bien-être partagé. Grâce à des partenariats stratégiques, à la formation et à l'échange de connaissances, l'AEC reliera le tourisme à l'agriculture, aux industries créatives et au développement des MPME afin de renforcer les écosystèmes locaux pour une croissance inclusive. Elle promouvra également des mécanismes de soutien au travail décent, à l'égalité de genre et à la protection sociale, tout en encourageant le réinvestissement des revenus touristiques dans l'éducation, la santé et les infrastructures.

Intervention 5.4 : Normes, technologies et résilience face aux crises

134. Renforcer et étendre la Zone de tourisme durable de la Grande Caraïbe afin qu'elle devienne la plateforme régionale de référence pour l'harmonisation des normes de durabilité, des systèmes de certification et de la gestion responsable des destinations. Élaborer des normes régionales et des cadres de qualité qui promeuvent des pratiques touristiques durables, sûres et inclusives — garantissant l'accessibilité, la responsabilité environnementale et la compétitivité des destinations à travers toute la région.

135. L'AEC encouragera l'adoption de technologies numériques et écologiques afin de renforcer les systèmes de données, la gestion des visiteurs et le suivi environnemental, tout en soutenant les MPME et les opérateurs locaux dans le développement de leurs capacités d'innovation. L'intégration de la technologie aux normes de durabilité et à une réponse coordonnée aux crises améliorera la préparation, la transparence et la résilience

— positionnant la Grande Caraïbe comme une référence mondiale en matière de tourisme responsable et tourné vers l’avenir.

136. En partenariat avec des organisations nationales et régionales, l’AEC encouragera l’intégration de systèmes d’alerte précoce, de plateformes numériques et d’outils de prévision — en s’appuyant notamment sur des initiatives telles que le projet CREWS Caribbean — afin d’améliorer la préparation et la réponse aux crises. En combinant les normes de durabilité avec l’innovation et la technologie, l’AEC facilitera l’accès à l’information et aux outils permettant aux destinations de prendre des décisions éclairées concernant l’allocation des ressources, de protéger les communautés et de positionner la Grande Caraïbe comme un leader du tourisme responsable, résilient et prêt pour l’avenir.

5. ENGAGEMENTS ET APPROCHES TRANSVERSAUX

137. Le Plan stratégique repose sur l’engagement de l’AEC en faveur d’un développement centré sur les populations et du respect de l’intégrité écologique dans l’ensemble de la Grande Caraïbe. Il promeut un modèle inclusif et équitable qui place le bien-être des peuples et la durabilité de la planète au cœur de la coopération régionale. L’AEC reconnaît que l’équité, la résilience et la souveraineté sont indissociables de sociétés pacifiques ainsi que de la santé des communautés et des écosystèmes.

138. En conséquence, l’ensemble des résultats stratégiques et des interventions est guidé par trois approches transversales et interdépendantes, qui, ensemble, garantissent que le développement de la région soit durable, juste et centré sur les populations. Ces approches traduisent en pratique les principes directeurs de l’AEC — veillant à ce que chaque résultat et chaque intervention contribuent à la résilience collective de la région et au bien-être partagé.

5.1 Les personnes et la planète au cœur du développement durable

139. Placer les personnes et la planète au centre constitue un engagement stratégique essentiel pour garantir la légitimité, la durabilité et la justice dans la coopération régionale. Dans la Grande Caraïbe, le bien-être humain et l’intégrité écologique sont profondément interdépendants : les communautés dépendent d’écosystèmes sains pour leur alimentation, leur eau, leurs moyens de subsistance et leur identité culturelle, tandis que la dégradation de l’environnement aggrave la pauvreté, les déplacements et les inégalités. Les défis environnementaux ne sont donc pas uniquement écologiques — ils sont

également sociaux et éthiques — car ils compromettent les droits humains, la dignité, l'autonomie et même la survie.

140. Dans le même temps, de multiples formes d'inégalités qui s'entrecroisent — liées au genre, à la race, à l'âge, au statut migratoire, au handicap, à la géographie ou encore à la condition socio-économique — limitent l'exercice des droits et accentuent l'exclusion. Pour répondre à ces défis interconnectés, l'AEC encouragera des approches intersectionnelles et fondées sur des données probantes, qui promeuvent l'égalité et les droits humains, renforcent la responsabilité environnementale et soutiennent la résilience collective. En facilitant le dialogue, en promouvant la justice climatique, en renforçant la coordination multisectorielle et en développant des partenariats fondés sur les droits, l'AEC contribuera à des cadres politiques inclusifs et donnera plus de visibilité aux initiatives menées par les communautés.

141. Dans le cadre de cette approche centrée sur les personnes et fondée sur les droits, l'AEC reconnaît également le Droit au développement, principe internationalement reconnu qui affirme que tous les peuples doivent pouvoir participer, contribuer et bénéficier d'un développement inclusif et durable. L'intégration de ce principe — conjointement avec la reconnaissance des droits environnementaux comme éléments essentiels du bien-être humain — renforce l'engagement à promouvoir le bien-être et l'égalité dans toute la Grande Caraïbe.

Leadership communautaire

142. Les communautés constituent le fondement de la résilience et de la créativité de la Grande Caraïbe. Reconnaître et soutenir les acteurs culturels — y compris les artistes, les éducateurs, les intellectuels, les aînés et les leaders communautaires — est essentiel pour préserver la cohésion sociale et promouvoir un développement inclusif. Dans cette perspective, l'AEC encouragera des solutions portées par les communautés, renforcera la gouvernance participative et stimulera l'investissement dans les infrastructures culturelles et éducatives, en veillant à ce que les voix locales soient intégrées dans la conception et la mise en œuvre des politiques.

Justice climatique

143. La justice climatique constitue un impératif stratégique pour la Grande Caraïbe. La forte vulnérabilité de la région face aux changements climatiques fait peser des risques urgents sur les vies humaines, les moyens de subsistance et les infrastructures. En

cohérence avec les initiatives régionales et mondiales en matière de justice climatique, l'AEC vise à renforcer les capacités des communautés et à garantir que les réponses climatiques soient équitables, efficaces et portées localement. La justice climatique est indissociable de l'engagement de l'AEC envers les peuples et la planète : elle affirme que l'action environnementale doit être équitable, fondée sur les droits humains et ancrée dans la résilience des communautés.

5.2 Égalité de genre et Autonomisation des jeunes

Égalité de genre

144. L'égalité de genre constitue un pilier central du développement durable. Bien que les femmes contribuent à tous les secteurs de la vie dans la Grande Caraïbe, des inégalités structurelles limitent leur pleine participation à la reprise économique, au développement durable et à la réponse climatique. Elles demeurent surreprésentées dans le travail informel, sous-représentées dans les postes de direction et plus exposées à la pauvreté, au déplacement et aux violences en période de crise. Comblé ces disparités n'est pas seulement une question d'égalité et de justice — c'est une condition préalable au développement durable.

145. Ancré dans l'Agenda régional de genre, le Consensus de Montevideo et la CEDAW, l'AEC s'engage à faire progresser des politiques sensibles au genre, intersectionnelles et inclusives, qui permettent aux femmes d'être des leaders, des innovatrices et des actrices du changement à part entière. Une Analyse de l'égalité substantielle a été élaborée pour éclairer le Plan stratégique de l'AEC à l'horizon 2035, identifiant les défis et les opportunités pour promouvoir un développement inclusif grâce à l'autonomisation des femmes dans les cinq priorités stratégiques.

- a) **Préservation et conservation de la mer des Caraïbes** : Les femmes jouent un rôle essentiel mais encore sous-valorisé dans les moyens de subsistance côtiers et la gestion environnementale. Une gouvernance marine efficace doit intégrer leurs savoirs, leurs expériences et leur leadership.
- b) **Commerce et relations économiques extérieures** : La participation économique demeure inégale, les femmes étant surreprésentées dans le secteur informel et sous-représentées dans les postes de direction et les secteurs à forte croissance. Des politiques commerciales inclusives et des dispositifs d'appui à l'entrepreneuriat peuvent libérer un important potentiel économique.

- c) **Réduction des risques avec une approche de justice climatique** : Le changement climatique affecte de manière disproportionnée les femmes et les filles en raison des inégalités préexistantes dans l'accès à la terre, aux ressources, à la prise de décision et aux capacités d'adaptation. Les femmes sont également exposées à des risques accrus lors des catastrophes, notamment la perte de moyens de subsistance, l'alourdissement des responsabilités familiales et une exposition accrue à la violence. Des politiques climatiques sensibles au genre et des cadres de réduction des risques inclusifs sont essentiels pour renforcer la résilience des ménages et des communautés.

- d) **Transport et connectivité** : Les disparités de genre en matière de mobilité, d'accès au numérique et de compétences technologiques limitent la pleine participation des femmes. Promouvoir des infrastructures équitables et une inclusion numérique sensible au genre est essentiel pour construire une Caraïbe plus connectée et inclusive.

- e) **Tourisme durable, culture et patrimoine** : Les femmes sont des gardiennes essentielles du patrimoine culturel et représentent une part importante de la main-d'œuvre touristique. Cependant, elles restent vulnérables aux emplois faiblement rémunérés et à la violence basée sur le genre, y compris la traite. Une stratégie touristique sensible au genre doit à la fois protéger et autonomiser les femmes en tant qu'actrices essentielles de ce secteur.

146. L'égalité des genres est au cœur de l'engagement de l'AEC en faveur des populations et de la planète. S'appuyant sur l'analyse approfondie de l'égalité et sur les points d'entrée recommandés, l'AEC intégrera des programmes et des actions sensibles au genre dans l'ensemble des résultats et des interventions.

Autonomisation des jeunes

147. Avec près de 160 millions d'adolescents et de jeunes en Amérique latine et dans la Caraïbe, l'autonomisation des jeunes constitue à la fois un impératif démographique et une opportunité stratégique. Leur participation aux processus décisionnels n'est pas seulement un droit fondamental, mais aussi un moteur d'innovation, de résilience et de développement inclusif. L'AEC reconnaît que l'engagement des jeunes doit être intégré à l'ensemble des priorités stratégiques — afin qu'ils ne soient pas de simples bénéficiaires périphériques, mais des acteurs clés dans la construction de l'avenir de la Grande Caraïbe.

148. L'autonomisation des jeunes est essentielle pour transformer des dynamiques de genre profondément ancrées et impulser un changement social durable. Les adolescents et les jeunes adultes apportent des perspectives nouvelles, une maîtrise du numérique, ainsi qu'un leadership ancré dans les communautés, qui remettent en question l'exclusion et la violence et contribuent à prévenir la violence, à renforcer la cohésion sociale et à améliorer l'efficacité des politiques publiques dans les domaines de la sécurité et du développement durable. L'AEC soutiendra les initiatives dirigées par des jeunes, le dialogue intergénérationnel et des espaces politiques inclusifs qui valorisent les voix des jeunes — en particulier celles issues de communautés marginalisées, des zones frontalières et des territoires vulnérables au climat.

149. En tant qu'approche transversale, l'autonomisation des jeunes sera mise en œuvre à travers des partenariats institutionnels, des programmes de renforcement des capacités et des échanges de connaissances à l'échelle régionale. L'AEC collaborera avec les États membres pour intégrer le leadership des jeunes au sein des structures de gouvernance, soutenir la participation des adolescentes et des jeunes à la diplomatie culturelle et éducative, et garantir que les jeunes soient pleinement impliqués dans le suivi et l'évaluation des progrès régionaux.

150. En mobilisant l'énergie, la créativité et le potentiel transformateur de la jeunesse — et en les connectant au-delà des frontières linguistiques, culturelles et géographiques — l'AEC réaffirme son engagement en faveur d'un avenir non seulement plus équitable et plus sûr, mais aussi plus visionnaire, innovant et véritablement inclusif entre les générations.

5.3 Paix, stabilité et sécurité dans la Grande Caraïbe

151. Consciente que la paix est un bien suprême et une aspiration légitime de tous les peuples, et que sa préservation constitue un élément essentiel de l'intégration de l'Amérique latine et de la Caraïbe ; réaffirmant que l'intégration renforce la vision d'un ordre international juste, fondé sur le droit et sur une culture de paix qui exclut le recours à la force et à tous les moyens de défense illégitimes, y compris les armes de destruction massive et, en particulier, les armes nucléaires ; reconnaissant que la paix constitue le fondement sur lequel repose le développement durable, en permettant aux sociétés de vivre dans des conditions de bien-être, de sécurité et de dignité.

152. Dans ce contexte, la paix dans la Grande Caraïbe représente une aspiration collective fondée sur des principes largement partagés dans l'ensemble de la région,

notamment le règlement pacifique des différends, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, ainsi que la promotion de relations fondées sur la coopération, la solidarité et la compréhension mutuelle. Cette aspiration commune conçoit la paix comme un bien public et une condition habilitante du développement durable, du bien-être humain et de la consolidation de sociétés justes, pacifiques et inclusives dans la région. L'AEC réaffirme que l'interprétation et la mise en œuvre du présent Plan stratégique seront réalisées sans préjudice de la souveraineté des États, y compris de leur intégrité territoriale, ainsi que de leurs positions juridiques conformément au droit international et dans le respect de leurs cadres juridiques nationaux respectifs.

153. L'Association des États de la Caraïbe (AEC) reconnaît que progresser vers la pleine réalisation de cette aspiration partagée exige un engagement soutenu et collectif de l'ensemble des États membres. La consolidation de la paix dans la Grande Caraïbe doit être comprise comme un processus progressif et de long terme, fondé sur l'application continue des principes fondateurs de l'Association — consultation, coopération et action concertée — en tant que cadre directeur pour la prévention et la réponse aux diverses formes de violence, d'insécurité et d'instabilité qui affectent la région. Dans ce contexte, l'Association réaffirme son engagement à œuvrer, faciliter et articuler les efforts de l'ensemble de ses membres afin de traduire cette aspiration commune en progrès concrets vers des sociétés plus pacifiques, inclusives et résilientes

6. ACCÉLÉRATEURS

154. Les accélérateurs sont des facteurs habilitants qui renforcent l'efficacité de l'ensemble des Résultats. Ils interviennent à travers chaque priorité stratégique — en consolidant les partenariats, les financements, les communications et les systèmes de données — afin de transformer la vision en actions mesurables. Ensemble, ils garantissent que les initiatives de l'AEC soient cohérentes, suffisamment financées et capables de produire un impact régional durable.

155. Pour concrétiser l'ambition du Plan stratégique de l'AEC à l'horizon 2035, quatre Accélérateurs — Partenariats stratégiques, Financements innovants, Plaidoyer et communication, ainsi que Données et connaissances — soutiendront les progrès dans les cinq priorités stratégiques. Agissant comme des catalyseurs transversaux, ils renforcent la prise de décision fondée sur des données probantes, élargissent les alliances stratégiques, diversifient les ressources financières et amplifient la voix collective de la région en faveur du développement durable.

6.1 Partenariats stratégiques

Établir des alliances qui renforcent les capacités, alignent les priorités et soutiennent la mise en œuvre collective.

156. Les partenariats stratégiques renforceront la capacité de l’AEC à co-concevoir et co-mettre en œuvre des initiatives transformatrices en tirant parti des avantages comparatifs d’acteurs divers. L’AEC encouragera des alliances stratégiques qui amplifient l’impact collectif et réduisent les doublons. Grâce à des plateformes régionales dédiées à l’alignement des politiques, à la coordination technique et à la programmation conjointe, l’AEC traduira les intérêts collectifs de la Grande Caraïbe en propositions concrètes. Une priorité essentielle sera la promotion de la coopération Sud–Sud et de la coopération triangulaire, permettant aux États membres d’échanger des connaissances, de mettre à l’échelle les initiatives réussies et de mobiliser conjointement des ressources.

157. Les partenariats stratégiques renforceront la capacité de l’AEC à co-concevoir et co-mettre en œuvre des initiatives transformatrices en tirant parti des avantages comparatifs d’acteurs divers. Tous les partenariats seront guidés par le principe d’appropriation régionale, garantissant que les États membres conservent l’entière direction, autonomie et autorité décisionnelle sur les priorités et programmes de développement, même lorsqu’ils s’engagent avec des partenaires externes pour un appui technique, financier ou institutionnel.

158. L’AEC encouragera des alliances stratégiques qui amplifient l’impact collectif et réduisent les doublons. Grâce à des plateformes régionales d’alignement des politiques, de coordination technique et de programmation conjointe, l’AEC traduira les intérêts collectifs de la Grande Caraïbe en propositions concrètes. Une priorité essentielle sera la promotion de la coopération Sud–Sud et de la coopération triangulaire, permettant aux États membres d’échanger des connaissances, de mettre à l’échelle les initiatives réussies et de mobiliser conjointement des ressources.

159. L’AEC mettra à profit sa capacité de convocation au moyen de dialogues de haut niveau, de conférences et de plateformes multipartites afin de mobiliser des partenariats, d’aligner les priorités régionales et de traduire les objectifs stratégiques en actions coordonnées.

160. L'AEC approfondira la collaboration avec des organisations régionales clés telles que la CARICOM, le SICA, le SELA et la CELAC, en reconnaissant ces partenariats comme des accélérateurs stratégiques qui renforcent l'efficacité de l'ensemble des Résultats stratégiques et des interventions. L'AEC engagera également des partenaires techniques et financiers, notamment la Banque de développement des Caraïbes (BDC), la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque de développement de l'Amérique latine et des Caraïbes (CAF), la CEPALC, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Secrétariat d'intégration touristique d'Amérique centrale (SITCA), et l'Organisation du tourisme des Caraïbes (CTO). Les partenariats avec les universités, les réseaux de recherche et les acteurs du secteur privé favoriseront l'innovation, élargiront l'accès à l'expertise et encourageront la collaboration public-privé-communautaire.

6.2 Financement innovant

Mobiliser des financements innovants, inclusifs et durables pour concrétiser les priorités régionales.

161. Le financement innovant est essentiel pour permettre à l'AEC de mettre en œuvre son Plan stratégique et de produire des résultats concrets pour ses États membres et Membres associés. Conformément aux principes et aux actions clés de la Quatrième Conférence internationale sur le financement du développement (Engagement de Séville), l'AEC facilitera l'accès à des mécanismes de financement mixtes et innovants — notamment les échanges dette-climat et dette-nature, les obligations de résilience, les prêts liés à la durabilité et les financements concessionnels — afin de faire progresser l'adaptation climatique, la modernisation des infrastructures et un commerce inclusif, tout en renforçant l'appropriation nationale et la soutenabilité budgétaire à long terme.

162. Conformément à ce cadre, l'AEC renforcera les capacités institutionnelles et la gouvernance des investissements afin d'améliorer l'état de préparation et de mobiliser des ressources au service des cinq priorités stratégiques définies dans le présent Plan. En réunissant des plateformes de financement multipartites et en s'associant avec les banques régionales de développement, les mécanismes mondiaux de financement climatique et d'autres acteurs publics et privés du financement, l'AEC se positionnera comme un acteur régional de confiance — mobilisant des investissements stratégiques, entendus comme des investissements pilotés par les pays et la région, alignés sur les priorités nationales et régionales, et conçus pour mobiliser des financements publics et

privés supplémentaires grâce au financement mixte, aux instruments de partage des risques, au capital catalytique et à d'autres mécanismes innovants.

6.3 Plaidoyer et communication

Façonner les récits mondiaux et renforcer la solidarité régionale grâce à une communication stratégique.

163. Le plaidoyer et la communication sont des facteurs habilitants stratégiques de transformation régionale. En promouvant des messages cohérents ainsi que des récits et des actions communes autour de priorités partagées, l'AEC renforcera la confiance, accroîtra la transparence et mobilisera l'action collective. Grâce à un écosystème de communication moderne, fondé sur les données et intégrant les médias traditionnels, numériques et sociaux, l'AEC pourra engager des publics variés — gouvernements, institutions, secteur privé, monde académique et société civile — afin de renforcer la compréhension, la visibilité et la collaboration autour des priorités régionales.

164. Une stratégie de communication cohérente et proactive permettra de positionner l'AEC comme un acteur de confiance et une voix faisant autorité dans les forums régionaux et mondiaux. Cette approche dépasse la logique de communication réactive pour s'inscrire dans une construction stratégique du récit — en reliant les priorités de l'AEC aux cadres mondiaux tels que l'Agenda 2030, l'Accord de Paris et d'autres engagements multilatéraux. En mettant en avant la perspective de la Grande Caraïbe sur les défis mondiaux, l'AEC contribuera à orienter des politiques et des partenariats qui reflètent les réalités et les aspirations de ses États membres.

165. Grâce à des messages coordonnés, à des récits fondés sur des données factuelles et à des campagnes à haute visibilité, l'AEC amplifiera les voix locales et veillera à ce que les expériences communautaires, les innovations et les expressions culturelles soient visibles, valorisées et intégrées dans les récits politiques régionaux. Cette démarche favorisera un discours régional plus inclusif et participatif — renforçant la légitimité, approfondissant la solidarité et contribuant à une gouvernance plus réactive.

166. En cultivant une voix régionale cohérente et fondée sur des principes, l'AEC renforcera son influence dans les négociations multilatérales, attirera des partenariats stratégiques et consolidera son rôle de force unificatrice pour la Grande Caraïbe.

6.4 Données et connaissances

Mobiliser les données et les connaissances régionales pour orienter une action coordonnée et fondée sur des preuves dans l'ensemble du Grand Caraïbe.

167. Dans une région de plus en plus complexe et interconnectée, la capacité à produire, partager et utiliser des informations opportunes, désagrégées et exploitables est devenue une pierre angulaire de la coopération efficace. Le renforcement des écosystèmes régionaux de données constitue donc un impératif stratégique. Des données fiables et interopérables permettent aux États membres de mesurer les progrès, d'aligner leurs politiques et de traduire leurs engagements en résultats concrets. Le développement de normes de données ouvertes, la protection des infrastructures numériques et un accès inclusif aux connaissances sont essentiels pour renforcer la gestion environnementale, la prise de décision fondée sur les risques, ainsi que la continuité du commerce, du transport et des communications.

168. L'AEC agira comme un catalyseur régional et un intégrateur de connaissances — en rassemblant les parties prenantes, en renforçant les partenariats et en facilitant les échanges permettant de transformer des informations fragmentées en intelligence collective. En améliorant la gouvernance des données et en mobilisant l'expertise régionale, l'AEC soutiendra les États membres dans la transformation des preuves en actions coordonnées et intersectorielles. À travers ce rôle, l'Organisation renforcera les bases de politiques publiques fondées sur les données, de l'innovation et de la résilience dans les cinq résultats stratégiques — faisant de la connaissance un bien commun au service d'un développement durable et inclusif.

169. En regardant vers l'avenir, l'AEC investira également dans la construction d'une culture d'apprentissage, de prospective et d'innovation numérique qui renforcera les capacités régionales à anticiper les risques et les opportunités. En intégrant des cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) dans la conception des programmes, et en promouvant la recherche collaborative ainsi que des initiatives de littératie numérique, l'AEC contribuera à faire progresser des actions qui comblent les lacunes en matière de données, démocratisent l'accès à l'information et soutiennent une Grande Caraïbe plus connectée et fondée sur la connaissance. Cette approche tournée vers l'avenir garantira que la région ne se contente pas de réagir aux changements, mais qu'elle les façonne activement grâce à l'intelligence collective et à une vision partagée.

7. FACTEURS HABILITANTS

170. L'AEC s'engage à devenir plus stratégique, agile et redevable, en veillant à ce que son Secrétariat soit pleinement adapté pour mettre en œuvre l'ambition du Plan stratégique à l'horizon 2035. Cette évolution répond directement à l'appel des États membres en faveur d'un renouveau et d'une modernisation, et elle repose sur quatre facteurs habilitants structurels : les capacités humaines, les systèmes et processus, la technologie et la mobilisation des ressources. Ensemble, ces facteurs habilitants constituent une base organisationnelle solide qui améliore l'efficacité opérationnelle, renforce les mécanismes de mise en œuvre et garantit que l'AEC puisse traduire ses priorités stratégiques en résultats mesurables à travers l'ensemble du Grand Caraïbe.

171. Les facteurs habilitants donnent également une traduction concrète aux orientations formulées par les États membres dans les récentes déclarations ministérielles — notamment les appels au renouveau, à la modernisation et à une AEC pleinement adaptée à ses missions. Ils incarnent l'engagement collectif de l'Organisation en faveur du renforcement institutionnel, de l'amélioration de la gouvernance et d'une performance axée sur les résultats au service des priorités de développement de la région.

7.1 Capacités humaines

Développer une équipe compétente, motivée et guidée par des valeurs pour produire des résultats.

172. La capacité de l'AEC à produire des résultats repose avant tout sur ses ressources humaines. Pour répondre à des exigences en constante évolution, l'Association adoptera une approche stratégique du développement de sa main-d'œuvre, en veillant à ce que sa structure interne, ses rôles et ses capacités soient pleinement alignés sur le Plan stratégique. L'AEC accordera la priorité au recrutement ciblé, au développement professionnel et à des pratiques organisationnelles inclusives. Cela impliquera de renforcer la conception institutionnelle, de moderniser les processus opérationnels et de favoriser une main-d'œuvre performante, fondée sur des principes, capable de répondre efficacement aux priorités de la région.

173. Une culture institutionnelle résiliente sera fondée sur le respect mutuel, l'égalité de genre et une orientation vers les résultats, accompagnée d'une culture du bien-être qui soutient la santé mentale et la sécurité psychologique du personnel. L'AEC intégrera le

développement du leadership, le mentorat et l'apprentissage continu à tous les niveaux, favorisant l'adaptabilité, l'innovation et la collaboration interdisciplinaire au service des priorités régionales.

174. L'alignement du personnel et de la structure organisationnelle avec les priorités stratégiques sera évalué en continu afin de garantir que l'AEC dispose des compétences, des effectifs et de l'organisation nécessaires pour remplir son mandat. Cela inclut le renforcement des systèmes de gestion des ressources humaines pour soutenir la gestion de la performance, la planification de la relève et le développement de carrière. En investissant dans ses capacités humaines et dans son architecture institutionnelle, l'AEC développera l'agilité organisationnelle et la capacité collective nécessaires pour naviguer dans la complexité, produire des résultats et maintenir un impact durable dans l'ensemble du Grand Caraïbe.

7.2 Systèmes et processus

Rationaliser la planification et la prise de décision pour renforcer la clarté, la redevabilité et l'exécution en temps voulu.

175. L'alignement des systèmes et des processus internes est essentiel pour renforcer la gouvernance, simplifier les flux de travail, faciliter une prise de décision agile et intégrer la planification adaptative ainsi que la gestion des risques dans les pratiques institutionnelles. L'AEC rationalisera ses processus internes afin de favoriser une prise de décision rapide et éclairée — améliorant ainsi l'efficacité opérationnelle et renforçant la cohésion des équipes. L'AEC institutionnalisera également des systèmes de gestion axés sur les résultats, alignant la planification, le budget, la mise en œuvre et le suivi à travers toutes les priorités stratégiques.

176. Le renforcement et la consolidation des systèmes et processus de l'AEC améliorent la supervision institutionnelle et soutiennent une approche proactive de la gestion des risques. Un cadre de gestion des risques sera défini par des mécanismes clairs de responsabilité, des flux de données rapides et des protocoles adaptatifs permettant d'anticiper et d'atténuer les risques institutionnels, financiers et réputationnels.

177. Pour accompagner cette transition, l'AEC standardisera les flux de travail et développera des mécanismes de coordination interfonctionnelle qui réduisent les duplications et favorisent une prise de décision rapide et dynamique entre les équipes et les différentes fonctions. Des systèmes de suivi et d'évaluation axés sur l'apprentissage

soutiendront l'assurance qualité et la reproduction des pratiques réussies, permettant à l'AEC de passer d'un fonctionnement réactif à une stratégie proactive. Ces systèmes renforceront également la mémoire institutionnelle, soutiendront la planification de scénarios et garantiront que les ajustements stratégiques reposent sur des données probantes et demeurent alignés avec les objectifs à long terme.

7.3 Technologie

Mettre à profit les systèmes numériques et les outils de gestion des connaissances pour renforcer la coordination, la performance et l'innovation.

178. La transformation numérique constitue une condition essentielle pour une AEC moderne, intimement liée au renforcement des systèmes et processus institutionnels. L'Association adoptera une approche *digital-first*, en modernisant ses systèmes de gestion clés ressources humaines, finances et flux de travail liés aux projets. Cette modernisation permettra d'unifier des fonctions auparavant fragmentées au sein de plateformes interopérables qui amélioreront la prise de décision, préserveront la mémoire institutionnelle et renforceront l'accès ainsi que la sécurité des données.

179. Pour soutenir cette transformation, l'AEC investira dans des technologies évolutives, sécurisées et centrées sur l'utilisateur, permettant des flux de données rapides, un suivi intégré de la performance et une collaboration interfonctionnelle renforcée. Ces systèmes réduiront la charge administrative, soutiendront la gestion axée sur les résultats et garantiront que les décisions stratégiques et opérationnelles reposent sur des données fiables

180. Les plateformes numériques joueront également un rôle essentiel dans le renforcement de la coordination régionale. L'AEC donnera la priorité aux outils qui facilitent le partage de bonnes pratiques, d'innovations et de leçons apprises entre les États membres et les partenaires — positionnant ainsi le Secrétariat comme un véritable pôle régional de connaissances. Ces plateformes soutiendront un accès multilingue, une participation inclusive et des échanges dynamiques de connaissances, renforçant le rôle de l'AEC en tant qu'instance de concertation et amplifiant l'impact des initiatives régionales.

181. À mesure que les systèmes numériques s'intègrent dans l'ensemble des fonctions institutionnelles, l'AEC adoptera des protocoles de gouvernance garantissant l'intégrité des données, la cybersécurité et l'usage éthique des technologies. Cela permettra à

l'Association de gérer les risques, de s'adapter aux nouveaux défis et de bâtir une infrastructure numérique résiliente, capable de soutenir ses objectifs stratégiques à long terme.

7.4 Mobilisation des ressources et pérennité financière

Aligner et mobiliser davantage de ressources pour renforcer la capacité de mise en œuvre et assurer un financement durable.

182. La capacité de l'AEC à mettre en œuvre son Plan stratégique dépend d'une base de financement prévisible et résiliente qui soutienne à la fois les fonctions essentielles du Secrétariat et la réalisation des cinq priorités stratégiques du Plan. Bien que les contributions des États Membres et Membres Associés demeurent essentielles, l'ambition d'une AEC revitalisée nécessite une approche diversifiée et innovante de mobilisation des ressources. Un investissement soutenu est crucial pour faire avancer les conditions habilitantes — Capacité humaine, Systèmes et processus, et Technologie — ainsi que les engagements transversaux qui définissent la vision stratégique de l'Association. Il ne s'agit pas d'aspirations isolées, mais d'engagements interdépendants nécessitant un alignement budgétaire avec les besoins institutionnels.

183. L'AEC mobilisera activement des ressources financières pour soutenir des initiatives multi-pays et multi-sectorielles générant des bénéfices collectifs dans l'ensemble de la Grande Caraïbe. Ces initiatives seront conçues pour relever les défis interconnectés de durabilité, de résilience et d'inclusion, garantissant que les investissements soutiennent des actions intégrées et la prospérité partagée. En promouvant la programmation conjointe, des modèles de partenariat innovants et des options de financement mixte, l'AEC traduira la coopération régionale en résultats mesurables pour tous les États Membres et Membres Associés.

184. La mobilisation de ressources diversifiée et innovante fait référence à un mélange plus large de partenariats, de modalités de financement et de mécanismes d'engagement qui complètent les contributions traditionnelles des États membres et des Membres associés. Ces mécanismes permettront d'élargir la conception, le financement et la mise en œuvre d'initiatives régionales et multinationales dans l'ensemble de la Grande Caraïbe. À mesure que le paysage du financement évolue, l'AEC s'adaptera en renforçant les partenariats existants, en élargissant les réseaux stratégiques et en diversifiant les instruments.

185. Pour renforcer la pérennité financière et la cohérence budgétaire, l'AEC introduira progressivement des mesures de recouvrement des coûts dans sa stratégie de mobilisation des ressources. Les lignes budgétaires dédiées à la coordination et aux fonctions de mise en œuvre du Secrétariat seront systématiquement intégrées dans les propositions de projets et les accords de partenariat où l'AEC facilite l'accès au financement ou soutient la mise en œuvre. En reliant les fonctions du Secrétariat aux initiatives régionales, l'AEC réaffirme son rôle central de coordination et s'assure d'être approvisionnée de manière durable. Des approches innovantes de contributions en nature — telles que les stages, les volontaires et les détachements — permettront d'accroître les capacités techniques et de renforcer les partenariats.

186. L'investissement dans la capacité interne du Secrétariat est essentiel pour mettre en œuvre les Accélérateurs du Plan — en particulier les Partenariats stratégiques et le Financement innovant — et générera un effet multiplicateur sur l'impact régional. En renforçant sa capacité à rassembler les partenaires, structurer les cadres de coopération et coordonner la mise en œuvre, l'AEC pourra mobiliser davantage de ressources techniques et financières pour agir dans toute la région — transformant le renforcement institutionnel en résultats concrets qui font progresser les priorités stratégiques du Plan aux niveaux régional et national.

8. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

8.1 Plans de mise en œuvre

187. Le lancement du premier Plan stratégique global de l'AEC souligne l'importance de traduire l'ambition collective en actions ciblées et résultats mesurables. Le Plan stratégique de l'AEC à l'horizon 2035 sera mis en œuvre à travers deux plans de mise en œuvre successifs de cinq ans, chacun reliant les résultats et interventions à des produits concrets, activités et objectifs de performance. Ces plans seront appuyés par un Cadre de résultats et de ressources définissant les indicateurs de performance, allocations financières, responsabilités institutionnelles et échéances de livraison. Cette approche par phases permet une gestion adaptative, une révision à mi-parcours et un réajustement stratégique en réponse aux défis émergents, aux priorités changeantes et aux leçons tirées.

188. Chaque Plan de mise en œuvre servira d'instrument dynamique pour traduire l'intention stratégique en actions mesurables. Il guidera l'exécution programmatique à

travers les domaines thématiques, garantira l’alignement avec les priorités des États Membres, et intégrera les approches transversales dans toutes les interventions. Le Secrétariat de l’AEC jouera un rôle central dans la coordination de la mise en œuvre, la promotion de l’action, la mobilisation des ressources et la facilitation de la collaboration multi-sectorielle entre les États Membres, les agences techniques, les partenaires régionaux de développement, le secteur privé, les communautés et le monde académique — afin de générer un impact collectif et une cohérence régionale.

8.2 Suivi, évaluation et apprentissage

189. Le Suivi, l’Évaluation et l’Apprentissage (SEA) sera intégré tout au long du cycle de mise en œuvre afin d’assurer la transparence, la responsabilité et l’amélioration continue. Un cadre SEA sera établi pour chaque phase de cinq ans, intégrant les données de référence, objectifs de performance et indicateurs ventilés. Une attention particulière sera portée aux approches de suivi participatif qui respectent les principes d’inclusion, de droits et de résilience.

190. Suite à l’approbation du Plan stratégique à l’horizon 2035, l’AEC élaborera un Cadre de résultats et de ressources (CRR) pratique ainsi qu’une approche de Suivi, Évaluation et Apprentissage (SEA) pour accompagner la mise en œuvre. Ce cadre mettra l’accent sur l’apprentissage, la responsabilité et la gestion adaptative, en se concentrant sur le suivi des progrès, la documentation des leçons apprises, et le renforcement des capacités institutionnelles. Grâce à des revues périodiques et des temps de réflexion, l’AEC veillera à ce que la mise en œuvre reste fondée sur des preuves, efficace, et réactive aux priorités évolutives des États Membres.

191. L’AEC catalysera des partenariats pour la recherche formative et l’évaluation afin d’orienter des programmes fondés sur des preuves et de renforcer l’apprentissage adaptatif. Ces initiatives produiront des enseignements qui alimenteront les plateformes de connaissances régionales, soutiendront les échanges entre pairs, et permettront d’affiner les politiques, programmes et partenariats.

192. Dans son ensemble, les Plans de mise en œuvre et le cadre SEA garantiront que le Plan stratégique demeure un document vivant — réactif au contexte, fondé sur des preuves, et capable de stimuler un changement transformationnel à travers l’ensemble de la Grande Caraïbe.

8.3 Modes d'engagement

193. Le Plan stratégique sera mis en œuvre selon un modèle collaboratif fondé sur la consultation, la coopération et l'action concertée. Les modalités de mise en œuvre de l'AEC sont conçues pour favoriser la coopération régionale, le dialogue inclusif, la coordination technique, et l'alignement des politiques à travers la Grande Caraïbe.

194. **Consultation** : L'AEC facilitera un dialogue structuré et inclusif entre les États Membres afin d'aligner les priorités, partager l'expertise, et développer un agenda régional unifié à travers l'articulation politique, institutionnelle et sociale.

195. **Coopération** : L'AEC encouragera des échanges collaboratifs de connaissances, de technologies, de ressources et de bonnes pratiques entre les États membres, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire avec les pays observateurs et les partenaires stratégiques.

196. **Action concertée** : L'AEC mettra en œuvre des initiatives coordonnées, des programmes conjoints et des projets régionaux transformationnels, afin de traduire l'intention commune en résultats concrets grâce à une volonté politique collective et à une coordination technique.

8.4 Approche stratégique pour le renouveau institutionnel

197. Le Secrétariat de l'AEC, basé à Port of Spain, à Trinité-et-Tobago, constitue l'organe central de coordination de l'Association. Il joue un rôle essentiel dans la traduction des mandats politiques en actions concrètes, en facilitant la coopération, en mobilisant des ressources et en appuyant la mise en œuvre ainsi que le suivi des initiatives régionales. Le Secrétariat favorise également la coordination inter-institutions, la planification fondée sur des données probantes et des approches inclusives, conformément aux principes et priorités définis par les États membres.

198. Une bonne gouvernance demeure essentielle à la capacité de l'AEC de remplir son mandat fondateur de consultation, coopération et action concertée. À l'aube d'une nouvelle décennie, les États membres ont réaffirmé l'importance de renforcer une culture de gouvernance fondée sur la transparence, la responsabilité, l'inclusion et l'efficacité — afin de renforcer la capacité du Secrétariat à agir avec cohérence et à assurer le suivi des décisions.

199. Le Plan stratégique à l’horizon 2035 encourage ainsi un processus mesuré et piloté par les États membres pour renforcer les capacités institutionnelles — un processus visant à optimiser et mieux coordonner les structures et mécanismes existants, plutôt que d’en créer de nouveaux. Cette approche permettra de clarifier les rôles, d’améliorer l’alignement entre les décisions politiques et la mise en œuvre opérationnelle, et de favoriser une action plus agile et réactive. Le renouvellement institutionnel restera un processus progressif et participatif, guidé par la volonté collective des États membres et solidement ancré dans les principes fondateurs et le cadre juridique de l’AEC.

* * *